



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 3 novembre 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 3 novembre 2016
Ordre du jour

	Mémo	3-4
1	Archives : Don manuel de cartes postales anciennes de M Bennetot-Deveria aux archives municipales de Concarneau	5
2	Ressources humaines : Convention de mise à disposition de la responsable des affaires culturelles de la ville de Concarneau à CCA	6
3	Ressources humaines : Création d'un service commun de la commande publique	7-9
4	Urbanisme : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme	10-14
5	Foncier : Bail de chasse avec la société Loc Maria Hent	15
6	Foncier : Déclassement du domaine public - Ouverture d'enquête publique - quartiers du Dorlett et Kerauret	16-18
7	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA dans les domaines de l'économie et du tourisme	19-23
8	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA en matière d'aires d'accueil des gens du voyage	24
9	Moyens généraux - finances : Demandes de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'eau	25-26
10	Moyens généraux - finances : Demande de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement	27-28
11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget principal	29-33
12	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe de l'eau	34
13	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe de l'assainissement	35-36
14	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe du bac du passage	37-38
15	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe du port de plaisance	39-40
16	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe de la cuisine centrale	41-42
17	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	43-44
18	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	45-48
	Question orale	49-50

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 3 novembre 2016

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Nadia AHAJRI

(Appel des conseillers municipaux)

M FIDELIN André,

M CALVARIN Xavier donne pouvoir à M Marc Bigot, en ce qui concerne Xavier, je voudrais qu'au nom du conseil municipal nous lui présentions nos condoléances suite au décès de sa maman. Cela n'arrive pas qu'aux autres. Nous sommes de tout cœur avec lui pendant cette épreuve. C'est toujours difficile de perdre ses parents.

Mme LEMONNIER Michelle

M BESOMBES François

Mme TALBOT Marie

M QUILLIVIC Bruno

Mme BOIDIN Laëtitia

M NICOLAS Alain

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M Yann Allot

M BIGOT Marc

M STEPHAN Jean-Paul donne pouvoir à M le Maire

Mme LE NOUËNE Marie-Christine

Mme DUIGOU Jacqueline

Mme PEZENNEC Andrée

Mme RAZER Josette

Mme CRETON Françoise donne pouvoir à M Alain Nicolas

M HENNION Philippe

M ALLOT Yann

M ECHIVARD Alain

Mme CREMERS Annie

M MALLEJACQ Éric donne pouvoir à M Alain Echivard jusqu'à son arrivée

Mme GUILLOU Valérie

Mme MARREC Sonia

M ROBIN Fabrice

Mme AHAJRI Nadia

M AUFFRET Julien

Mme JAN Marianne

M BONNEAU Pierre-François est absent. Nous n'avons pas eu de pouvoir.

M DROUGLAZET Claude

Mme ZIEGLER Nicole

Mme LE MEUR Gaël

M LE BRAS Antony

Mme LE MEUR Marie donne pouvoir à Mme Nicole Ziegler

En date du vendredi 28 octobre 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Vous trouverez également sur la table la fiche de poste concernant la mise à disposition de la responsable des affaires culturelles de la ville à CCA.

En date du mercredi 19 octobre 2016, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès verbal est adopté par 32 voix pour.

En date du lundi 31 octobre, j'ai reçu par mail de la part du groupe « Concarneau, une nouvelle énergie », une question orale concernant de l'INB. Cette question sera traitée en fin de séance.

Vous noterez également que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 8 décembre 2016 à 19h00.

À l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir il y a 18 délibérations. Délibérations qui concernent surtout les moyens généraux avec des demandes de remboursement, des décisions budgétaires modificatives. Il y a aussi deux formalisations sur des modifications de statuts à CCA et qui concernent la loi NOTRe à partir de janvier 2017.

Il y a ensuite de l'urbanisme et des éléments sur la culture. Je vais donc tout d'abord laisser la parole à Laëtitia Boidin qui va nous présenter le premier dossier qui concerne un don manuel de cartes postales anciennes de M Bennetot-Deveria aux archives municipales de Concarneau. Laëtitia, je te laisse présenter ce dossier.

Conseil municipal du 3 novembre 2016

1	Archives : Don manuel de cartes postales anciennes de M Bennetot-Deveria aux archives municipales de Concarneau
---	---

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, merci M le Maire.

M Gérard Bennetot-Deveria a contacté les services culturels de la ville de Concarneau pour faire don de sa collection de 3 050 cartes postales anciennes aux archives municipales de Concarneau. Il a collectionné ces cartes pendant 50 années et il ne souhaitait pas que cette collection soit dispersée. C'est pour cela qu'il a choisi de faire ce don à la ville de Concarneau. Il souhaite simplement que ce don porte le nom de son épouse Raymonde Déru, qui est née à Lanriec, le 8 juillet 1938.

L'intérêt de cette collection réside bien sûr par son volume mais surtout par les différentes périodes historiques qu'elle couvre : puisqu'elle commence au début de la carte postale (fin du XIX^{ème} siècle) jusqu'à nos jours. Ainsi nous pouvons suivre la vie quotidienne des Concarnois parce qu'il s'agit de cartes postales sur le thème de Concarneau, mais aussi l'aménagement de la ville, par exemple : l'aménagement du port.

En plus d'alimenter et d'enrichir les fonds des Archives municipales, cette collection représente l'évolution technique de la carte postale, à savoir : de la phototypie à l'offset.

Cette collection sera disponible prochainement sur Internet via le portail culture du site de la ville et Avenio Web et sera valorisé par de prochaines expositions et des actions pédagogiques seront organisées autour de cette collection.

Un répertoire numérique sera réalisé et il sera disponible sur la page Internet du service des Archives municipales de Concarneau.

Le fonds portera le nom de sa femme qui est originaire de Concarneau : 23 Fi Fonds Raymonde DERU

Je crois que nous pouvons voir quelques exemples de cartes postales à l'écran. Elles sont vraiment très originales et très jolies. Elles nous apprennent beaucoup de choses. De belles actions pédagogiques pourront être réalisées autour de ce don. Comme vous pouvez le voir, elles sont en très bon état.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le don de cartes postales anciennes de M Bennetot-Deveria,
- d'accepter que ce don porte le nom de « Fonds Raymonde DERU ».

M André Fidelin :

Merci Laëtitia. Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai une remarque mais pas sur ce dossier. C'est lié à la procuration de Pierre-François Bonneau que je vous transfère par mail dès maintenant parce que je pensais qu'il vous l'aurait déposée. Je vous la transfère maintenant.

M André Fidelin :

D'accord. Nous allons passer au vote. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

C'est très bien, c'est sympathique de la part de ce monsieur de nous faire ce don. Mais il me semble qu'il y a d'autres cartes postales dans les archives de la ville. Tout cela sera mis en commun ?

Mme Laëtitia Boidin :

Tout à fait, c'est déjà en cours.

M André Fidelin :

Si vous le voulez nous allons passer au vote.

Quel sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 3 novembre 2016

2	Ressources humaines : Convention de mise à disposition de la responsable des affaires culturelles de la ville de Concarneau à CCA
---	---

M Alain Nicolas :

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la commission du personnel du 24 mai 2016 et du 25 octobre 2016,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 26 octobre 2016,

Considérant l'approbation du schéma de mutualisation des services au conseil communautaire du 26 février 2015 concernant la mise en commun des moyens de la Ville de Concarneau et de CCA ainsi que le projet de territoire, dans le cadre de l'accompagnement au transfert de compétence de la lecture publique, de l'enseignement musical et chorégraphique ainsi que des moyens humains afférents,

Considérant qu'une refacturation sera effectuée par la Ville à CCA sur la base du nombre d'heures stipulé dans la convention de mise à disposition et sur la base du relevé d'heures ;

Cette personne a été recrutée mi-septembre. Lors de l'appel à candidature, cela avait été précisé que la personne passerait 20 % de son temps à CCA, ceci dans la prospective des projets de transferts de la lecture publique et des enseignements artistiques à la communauté d'agglomération non pas fin 2017, mais plutôt début 2018, afin de permettre leur préparation, et compte tenu des compétences et l'expérience de la directrice de la ville de Concarneau en la matière, il est proposé de mettre la directrice des affaires culturelles à la disposition de CCA pour une partie de son temps de travail, à raison de 20% du temps complet soit l'équivalent de 46 jours par année civile environ à compter de la prise de poste de l'agent et pour une durée maximum de 3 ans.

Cette délibération prend effet à compter du 15 novembre 2016, pour une première période d'un an.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la mise à disposition à raison d'une journée par semaine de la directrice des affaires culturelles de la ville de Concarneau auprès de CCA dans les conditions décrites ci-dessus à partir du 15 novembre 2016 et jusqu'au 14 novembre 2017,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais dire ce que je dis à chaque fois, je me répète y compris en commission. Il ne faut pas que la mise à disposition soit un acte ordinaire de la gestion du personnel. Il faut que cela reste exceptionnel. Je comprends les motivations de la mise à disposition à CCA, mais il faut faire attention à ce que ça ne se prolonge pas trop dans le temps.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Non, je propose qu'on le soumette aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le 3^e point concerne la création d'un service commun de la commande publique.

M Alain Nicolas :

Suite à l'approbation du schéma de mutualisation le 2 juillet 2015, la ville de Concarneau, son CCAS via la convention de collaboration et CCA souhaitent créer un service commun commande publique au 1er décembre 2016.

Dans un premier temps, l'objectif du service commun commande publique est de mettre en place une politique d'achat commune entre la ville de Concarneau et CCA, notamment par le biais d'un guide des procédures commun, afin de rationaliser les politiques d'achat par la mutualisation et de réaliser des économies d'échelle. Dans un second temps, le service commun commande publique proposera un catalogue de services aux communes du territoire qui n'adhèrent pas au service commun, il pourrait par exemple concerner des prestations de groupements de commandes pour certains types d'achats.

- **La convention de service commun :**

Un projet de convention de service commun a été établi pour régler tous les effets des mises en commun des moyens humains et matériels ; y est annexée une fiche d'impact décrivant les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

Cette convention et ses annexes ont été soumises à l'avis des comités techniques compétents:

- Le 5 septembre à CCA : avis favorable
- Le 22 septembre 2016 à la ville de Concarneau : avis favorable

Le transfert des six agents vers CCA dans le cadre de la création du service commun a été soumis à l'avis des Commissions Administratives Paritaires de Concarneau, le 28 septembre 2016 : avis favorable.

- **Concertation :**

Le choix du responsable est intervenu le 27 avril 2016 : un jury de recrutement a été organisé pour départager les 3 candidats à ce poste, conformément à la délibération du 31 mars 2016 du conseil communautaire de CCA prévoyant l'organisation d'un appel à candidature territorial pour les postes de responsables des services commun.

Une réunion d'information générale a été organisée à destination des agents le 10 juin, en présence du Vice Président RH / marchés de CCA, des DGS de CCA et de Concarneau, et de la DGA Moyens généraux de CCA. Des projets de fiches de postes ont été adressés à tous les agents, qui ont été reçus en entretiens individuels du 20 au 28 juin par le responsable du service et la DGA Moyens Généraux, pour évoquer leurs souhaits et répondre aux questions plus individuelles. Chaque agent s'est positionné via une fiche de positionnement sur un ou des postes, remise le 28 juin 2016 au plus tard.

Une réunion d'arbitrages en présence des élus marchés publics de CCA et de Concarneau, des DGS de CCA et de Concarneau, de la DGA moyens généraux et du responsable du service commun s'est ensuite tenue le 13 juillet : le choix de l'adjoint au responsable, pour lequel 2 candidats s'étaient manifestés, a été réalisé dans ce cadre. Les agents ont ensuite été informés de ces arbitrages et ont été destinataires du projet de convention de service commun.

- **Organisation du service :**

Le service comptera 7 agents, dont 6 sont sur des postes à temps complets, tous issus de la ville de Concarneau, y compris l'adjoint au responsable, déjà mis à disposition à 100% auprès de CCA depuis le 1er juin 2015. Un autre agent, originaire de CCA, interviendra en appui au service à hauteur de 5% de son temps de travail (assistante du pôle moyens généraux de CCA).

Le service commun commande publique est placé sous la responsabilité d'un responsable, rattaché au pôle moyens généraux de CCA. Il est secondé par un adjoint. Le service commun est organisé en deux pôles : un pôle « instruction des procédures », comprenant 2 gestionnaires achat public directement rattachés au responsable du service et un pôle « suivi et exécution des commandes » qui, placé sous la responsabilité d'un responsable, comprend également un acheteur public et un magasinier livreur.

- **Lieu de travail :**

Dans le cadre de la réunion d'arbitrage du 13 juillet, l'enjeu d'un site unique pour le service a été acté : des études techniques sont en cours par les services techniques de la ville pour un aménagement des locaux de Kersalé, permettant le regroupement des agents. Des permanences seront mises en place à l'hôtel d'agglomération de CCA et à l'hôtel de ville pour garantir le lien avec les gestionnaires de service et les élus.

- **Dispositions financières :**

Pour le financement du service, la commune de Concarneau acquitte à CCA en année N une participation annuelle forfaitaire correspondant au coût des agents transférés constaté en année N-1, duquel est déduit un abattement de 10%. Cette contribution est impactée chaque année sur l'attribution de compensation annuelle versée par CCA à la commune de Concarneau. Son montant est réajusté chaque début d'année au vu du coût réellement constaté en année N-1 et du coût prévisionnel pour l'année N.

Disposition particulière : Considérant que M Mathieu PICHON est mis à disposition à hauteur de 100% de son temps de travail à CCA depuis juin 2015, le coût salarial de cet agent n'est pas pris en compte dans la participation annuelle de la ville de Concarneau.

- **Les postes à supprimer au tableau des emplois la ville sont les suivants :**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES budgétés	Equivalent temps plein	Pourvus
Service achats (6 emplois)	Responsable du service commandes publiques et achats	Attaché	Attaché	1	1	1
	Assistant marchés publics	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1
	Acheteur chargé de la commande publique	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Rédacteur	1	1	1
	Acheteur public - Adjoint responsable magasin	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent de Maîtrise	1	1	1
	Acheteur public	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1	1	1
	Magasinier	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent de Maîtrise	1	1	1

Vu l'avis de la commission du personnel,
Vu l'avis du comité technique,

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention de service commun ci-annexée ;
- approuver la suppression des postes décrits ci-dessus et les modifications afférentes du tableau des emplois de la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service commun et tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet.

Il s'agit du 4^e service commun qui est créé depuis 2014. Il y a eu tout d'abord l'informatique au début 2014, il y a eu au 1^{er} avril 2016 le service des finances qui regroupait CCA, la ville de Concarneau et la ville de Nevez. Il y en a eu un 3^e récemment, il s'agit des ressources humaines qui a été créé le 1^{er} septembre 2016 qui en plus de Nevez, CCA et Concarneau a rajouté la ville de Trégunc. C'est donc le 4^e service commun qui est créé. Il n'y pas, à ce jour, d'autres services communs. Excusez-moi, j'ai oublié également le service de l'urbanisme. Nous en sommes donc à 5 services.

M André Fidelin :

La lecture publique, s'il y a transfert de compétences, ne sera pas un service commun. C'est un transfert de compétences. Ce qui est différent.

Bien vous avez des remarques sur ce service commun ?

Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Je suis très favorable à la création de services communs. Mais je regrette qu'ils soient assez peu communs. Je ne m'explique pas pourquoi on ne réussit pas à convaincre d'autres communes de participer aux services communs. Il y a seulement comme entité, CCA, et la ville de Concarneau. Il y a d'autres communautés d'agglomération ou de communes où on a réussi à créer des services communs avec l'ensemble des communes du territoire. C'est un profond regret. Je trouve qu'on ne va pas assez vite et je ne m'explique pas pourquoi on n'arrive pas à créer des services communs aux 9 communes.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Oui, je partage ce que vient de dire Antony, mais je pense que le temps viendra où les choses se feront dans l'ordre.

On va vu ce dossier-là dans les différentes commissions, il n'y a pas de difficulté à approuver ce genre de délibération. Mais j'aimerais que dans les 6 mois qui viennent, on fasse un bilan des 4 services qui ont été transférés. On a fait un premier bilan sur le service de l'urbanisme, et je pense que l'on pourrait aller un peu plus précisément sur le fonctionnement ou les dysfonctionnements parce qu'il y en a. J'aimerais bien que d'ici 6 mois, on fasse un bilan sur les 4 services communs qui ont été créés. Cela peut se faire ici à Concarneau mais ça peut se faire à CCA aussi.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Non ?

Sur ces deux remarques, tout d'abord, pourquoi les autres communes n'adhèrent pas plus rapidement aux services communs ? Nous avons l'exemple de la DSI. En ce qui concerne ce service, au départ il y avait Concarneau et CCA. On s'aperçoit au fil du temps que presque toutes les communes adhèrent à ce service commun. Elles y ont vu évidemment un intérêt au fur et à mesure que l'on avance. Il y a également un catalogue de services qui a été mis en place, avec des prestations qui s'avèrent intéressantes pour les communes. Mais, c'est vrai qu'il faut laisser le temps au temps mais ce qu'il faut savoir, c'est que le schéma de mutualisation a été voté à l'unanimité. Sur le principe, il n'est pas remis en question mais c'est surtout sur les transferts de services où les communes peuvent se poser des questions, et on peut le comprendre.

Maintenant, sur le fait de dire à un certain moment qu'il faut faire le point sur ces services communs, il est prévu, dans le cadre du schéma de mutualisation de faire le point chaque année sur l'évolution des services communs dans le cadre du schéma de mutualisation.

C'est contractualisé dans le cadre de ce schéma.

Nous avançons petit à petit. On voit Quimper et sa communauté d'agglomération. À Brest c'est pareil. Il y a aujourd'hui des intérêts communs eu égard le fait que CCA va aussi, en janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, accueillir beaucoup plus de compétences. Il pourra y avoir des passerelles de compétences entre Concarneau dans un premier temps et CCA mais aussi vers les autres communes.

Petit à petit on voit bien qu'il y a un intérêt à travailler ensemble. Nous l'avons vu par exemple l'autre jour en ce qui concerne les finances, et le pacte financier fiscal. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un intérêt à travailler ensemble et partir sur les mêmes critères.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je propose que nous passions au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU).

Le 4^e point, il s'agit de la prescription de la révision générale du PLU qui est présenté par Marc Bigot.

4	Urbanisme : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
---	--

M Marc Bigot :

Merci M le Maire.

Le plan local d'urbanisme est un outil qui a pour but de planifier de façon stratégique l'aménagement de la commune. Il établit et traduit le projet politique de l'équipe municipale de façon organisée et structurée dans le temps et dans l'espace, intégrant les besoins en équipements.

Il répond à tous les enjeux de planification : développement urbain, mixité sociale et urbaine, développement économique, déplacements, mise en valeur du patrimoine, préservation de l'espace agricole et naturel,...

Le plan local d'urbanisme de la Ville de Concarneau en vigueur a été approuvé le 12 octobre 2007. Celui-ci a fait l'objet d'une procédure de modification approuvée en date du 24 juin 2009 pour un changement de zonage à Kerichard et de deux procédures de révision simplifiée, la première a été approuvée le 10 mai 2010 pour le secteur de Kerandon et la seconde le 24 octobre 2013 concernant le secteur de la Gare. Une seconde procédure de modification est actuellement en cours pour le secteur Foch.

Pour rappel, par délibérations des 27 juin 2008 et 23 octobre 2008, le conseil municipal avait prescrit la révision générale du Plan local d'urbanisme. Néanmoins, il n'est pas paru nécessaire jusqu'à ce jour de démarrer l'étude. En effet, le document approuvé en 2007 était suffisamment récent et complet pour répondre aux besoins d'aménagement.

Depuis 2007, de nombreuses évolutions législatives et réglementaires touchant le domaine de l'urbanisme sont intervenues avec notamment les lois Grenelle I et II du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR), la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du Livre Ier du code de l'urbanisme et le décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.

De même, le contexte territorial a évolué avec l'approbation par Concarneau Cornouaille Agglomération d'un Schéma de Cohérence Territoriale le 23 mai 2013 et d'un nouveau Plan Local de l'Habitat le 24 février 2014.

L'ensemble de ces évolutions nécessite aujourd'hui de démarrer la révision générale du PLU en prenant une nouvelle délibération. Ce sera également l'opportunité pour la commune de réfléchir sur une vision à moyen terme équilibrée et pérenne pour ses habitants et pour les générations à venir. Cette vision du devenir du territoire permettra notamment à la Ville d'anticiper les besoins en équipements.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme, doit préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable.

1) Objectifs de la révision générale du PLU

- Encadrer et maîtriser le développement urbain,
- Assurer une urbanisation économe en foncier, dans une logique de développement durable,
- Définir le rythme de production de logements permettant de répondre aux objectifs de production en matière de logement locatif social,
- Mener une politique de l'habitat adaptée et permettant aux jeunes de s'installer sur la commune,
- Concevoir un projet de développement pour une ville apaisée prenant en compte les usages actuels et futurs des espaces publics et des équipements par toutes les générations (enfance, jeunesse, jeunes actifs, familles, personnes âgées, handicap),
- Permettre le développement d'activités et d'équipements de loisirs,
- Favoriser les équilibres commerciaux entre les centralités (centre-ville, quartiers) et zones périphériques,
- Maintenir les équipements et services au public en centre-ville,
- Privilégier la réutilisation d'espaces existants à la construction de nouvelles cellules commerciales,
- Conforter le caractère maritime de la Ville et l'interface Ville/Port,
- Maintenir les capacités de développement des activités à vocation industrielle,
- Prendre en compte et améliorer l'accueil touristique (stationnement...),

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune,
- Favoriser le développement des déplacements doux et collectifs,
- Préserver un cadre environnemental et paysager,
- Tenir compte de la nécessité de préserver les continuités écologiques et les secteurs de biodiversité,
- Prendre en compte les risques et nuisances (risques littoraux, bruits),
- Mettre en conformité le PLU avec les dispositions législatives et réglementaires depuis 2007,
- Mettre en compatibilité le PLU avec les orientations du SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération.

2) Modalités de concertation

- Mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, des éléments d'études au fur et à mesure de leur avancement sur le site internet de la Ville et en mairie (place de l'Hôtel de Ville 29900 Concarneau), aux heures et jours habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Possibilité pour les intéressés de faire parvenir leurs observations sur la boîte mél : urbanisme@concarneau.fr
- Mise en place d'une consultation en ligne par l'intermédiaire du site internet de la Ville.
- Mise à disposition d'un registre spécifique à compter de l'affichage de la délibération et jusqu'à l'arrêt du projet par le conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée, sera mis à disposition du public, en mairie (place de l'Hôtel de Ville 29900 Concarneau), aux heures et jours habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Organisation de réunions publiques.
- Informations sur les différentes étapes de la procédure depuis le site internet de la Ville.
- Informations dans le magazine municipal « Sillage ».

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- **de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme**
- **d'approuver les objectifs cités précédemment**
- **de procéder à la concertation publique selon les modalités susvisées**
- **de demander, conformément à l'article L.132-5 du code de l'urbanisme que les services de l'État soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision.**
- **de solliciter de l'État, pour les dépenses communales liées à la révision, une dotation, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme.**

M André Fidelin :

Merci Marc pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous avons étudié le dossier en commission urbanisme. J'ai approuvé le projet de délibération à ce moment-là. Le président de la commission ne l'a pas dit mais on rentre dans une procédure qui prendra du temps. On rentre dans un schéma de 2 ou 3 ans, peut-être plus. C'est une opération extrêmement lourde et coûteuse. Je crois qu'il faut que l'on fasse tout pour que le projet de révision soit approprié par les citoyens. C'est le devenir de Concarneau, il ne faut pas laisser les élus seuls, s'occuper de cette affaire-là. C'est bien l'affaire de l'ensemble de la communauté. Ça suppose une transparence maximum dans les études qui vont être faites, dans les décisions que l'on prendra, dans les débats publics mais aussi une communication adaptée. Je pense qu'il ne faut pas se contenter d'internet. Je pense qu'il ne faut pas se contenter de Sillage, il ne faut pas se contenter de la mairie centrale. Nous avons des mairies annexes, il faut peut-être aussi les mettre. On en trouvera avantage pour les élus, qu'il y ait un maximum de participation, pour ne pas justement tomber dans le reproche qui a été fait notamment sur la modification du secteur Foch. Il faut que l'on fasse un vrai effort de pédagogie et de transparence et de communication sur ce dossier. Voilà ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire. Avant toute proposition et souhait émanant de notre groupe, nous avons quelques demandes d'explications et une demande un peu plus précise.

Il est programmé prochainement à CCA, une réunion sur un PLUI. Pourquoi, d'un côté nous réunir et envisager un PLUI et à Concarneau, envisager une révision du PLU ? Nous avons aussi noté avec surprise et bonne surprise d'ailleurs, dans ce rapport, que le PLU devait traduire le projet politique de votre équipe municipale. Projet politique que nous espérons vous allez pouvoir nous développer ce soir en

quelques mots. Il est également fait mention d'une ville apaisée. Qu'entendez-vous par une ville apaisée ?

Enfin, en 2007, le PLU a été élaboré pour permettre le développement de l'offre foncière à la fois pour développer l'habitat, mais aussi pour accueillir des nouvelles activités économiques. Nous vous demanderons donc un bilan de ce développement pour savoir s'il est nécessaire de mettre d'autres terrains à l'urbanisation. Voilà pour les questions.

M André Fidelin :

Est-ce que tu as des réponses Marc ?

M Marc Bigot :

J'espère.

Concernant le PLUI, il y a effectivement une réunion d'ici 15 jours à CCA. Pour donner quelques explications, à Trégunc, le projet a été arrêté en juillet dernier, le PLU est soumis actuellement avant enquête publique, aux personnes publiques associées. Melgven, c'est pratiquement le cas aussi parce que le PLU a été arrêté un mois avant, en juin. À Rosporden, le projet devrait bientôt être arrêté. À Nevez, il y a un règlement qui est en cours d'élaboration et un projet qui est prévu d'être arrêté avant la fin de l'année. Pour Saint-Yvi, le PLU pourrait être arrêté à l'automne 2017. On ne va pas faire tout l'inventaire, mais effectivement, pourquoi pas le PLUI ? Mais quand ? Est-ce que les communes qui sont en voie d'arrêter leur PLU après des années de discussion, comme Trégunc ou Melgven, est-ce qu'elles vont repartir vers une autre procédure ? Est-ce que CCA prendrait une position rapide de s'engager sur le PLUI ? Nous avons un PLU qui date de 2007, on en voit les limites. Tu as d'ailleurs eu l'occasion de le souligner en commission parfois. Doit-on actuellement attendre 2-3 ou 4 ans ? On a tout intérêt à s'y engager tout de suite. Je pense que le PLUI arrivera d'ici quelques temps, quand chacun aura réengagé son PLU pour les communes qui sont en phase d'approbation.

Apaisée. C'est vrai que le mot prête à sourire, je souhaite que dans ce projet et dans les discussions que nous ne manquerons pas d'avoir, Claude, avec l'ensemble de la population, qu'elles soient apaisées, à l'image de celles que nous pouvons avoir en commission entre nous, chacun apporte sa pierre sans tension. Chacun est capable d'écouter l'autre et d'apporter ses contributions. L'idée est, comme l'a dit Claude, d'avoir un projet partagé par l'ensemble des générations de Concarneau, pour construire le Concarneau de demain. Voilà.

Il y a d'autres points sur les zones, c'est vrai que là aussi on arrive à des limites, si on s'en tient au PLU de 2007, il faut que l'on réfléchisse assez rapidement sur des zones économiques susceptibles de recevoir des activités, c'est-à-dire que l'on risque d'être pris de court si on avait des demandes importantes et intéressantes dans les mois qui viennent, sur la commune.

M André Fidelin :

Merci Marc. En ce qui concerne le PLUI, il y a aussi une formalisation, avant mars, nous devons aussi nous décider si nous engageons le PLUI ou pas à CCA. Il y a un séminaire, dont le but est surtout d'informer, sur le PLUI. Mais Marc a répondu à la question. Sur d'autres terrains, les zones d'activité commerciales ou industrielles, aujourd'hui deviennent retraits, que ce soit Colguen 1 ou Colguen 2 sûrement demain. C'est un sujet d'actualité, que j'ai vu ces jours derniers avec le directeur économique de CCA. Il faut absolument que nous avancions sur ce dossier. Je dois d'ailleurs bientôt rencontrer le Président de la commission économie à CCA justement pour parler de ce dossier concernant d'autres terrains à vocation industrielle ou commerciale à Concarneau, mais surtout industrielle évidemment. Est-ce que vous avez d'autres questions concernant le PLU ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Une chose importante, le PLU de 2007 n'est pas conforme au SCoT, or nous avons une obligation, je parle sous contrôle des services, nous avons une obligation réglementaire à mettre le PLU conforme au SCoT. Il y a effectivement une nécessité de réformer le PLU.

M André Fidelin :

Oui, bien sûr. S'il n'y a pas d'autres remarques, oui Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'ai le droit à deux fois la parole, c'est aussi celle de Marie. J'entends bien, si on vote développement économique. Mais le développement économique de Concarneau on va y réfléchir seul, parce qu'il y a CCA qui a la compétence. La discussion que Antony a eue, tout à l'heure c'est CCA.

Tu nous as parlé d'une discussion apaisée. Là, c'est une ville apaisée. Bien sûr que la discussion entre nous doit être apaisée. J'ai le souvenir de l'ancien PLU, celui qui a été discuté en 2007 et qui est toujours en vigueur, il y a eu des critiques véhémentes autant sur la forme que sur le fond et qui émanaient de personnes qui ont ensuite participé à votre équipe municipale. Comptez sur nous pour ne pas aller dans ce domaine-là. Nous allons donc vous faire certaines propositions parce que nous réclamons aussi une véritable politique d'urbanisme à Concarneau, et sans doute faudra-t-il revoir le

périmètre des commissions municipales. Pour discuter du PLU, je pense qu'il serait intéressant que les commissions d'urbanisme et de travaux notamment, travaillent ensemble. Il ne convient plus de faire comme je l'ai découvert dans la presse très récemment, qu'il y a des aménagements autour de la thalasso notamment qui vont être faits, or, cela n'a pas été vu en urbanisme. Je pense que c'est de l'urbanisme tout cela. L'urbanisme, ce n'est pas simplement des permis de construire, c'est de l'aménagement de la ville. Je pense qu'il y aurait tout intérêt à ce que certaines commissions travaillent ensemble.

Nous souhaitons aussi une réflexion tout à fait intéressante qui doit être faite dans la commission pour le maintien des services publics au centre-ville et à Concarneau. Cela a le mérite aussi d'être vu. Quand je dis à Concarneau, c'est dans différents quartiers de la ville. J'ai appris récemment que la poste du Rouz risquait d'être fermée. En temps que conseillère départementale, j'ai écrit au directeur de la poste avec le deuxième conseiller départemental, Jacques François. Il m'a été fait une réponse me disant de ne pas m'inquiéter parce que cela avait été vu avec les élus locaux, je trouve cela très surprenant.

Nous souhaitons aussi travailler sur le déplacement des piétons, cela éviterait certains problèmes qu'il peut y avoir au centre-ville notamment devant la Ville-close. Il y a quelques chutes, il faudrait revoir le déplacement des piétons et avoir une analyse de tout cela. Cela pourrait aussi éviter que dans certains secteurs, ce soit dangereux parce qu'il y a une mauvaise visibilité. Je ne mets en cause personne, mais il faudrait simplement pouvoir y penser en amont de tout cela, de la même façon qu'il faut travailler en amont sur le développement des lotissements ou des immeubles qui fleurissent un peu partout, discussions et réflexion sur les problèmes d'eau, d'assainissement mais aussi de circulation. Cela ne nous semble pas être fait convenablement pour l'instant. Enfin, nous réclamons une véritable politique architecturale au niveau de la qualité. Nous souhaitons travailler avec vous dans les commissions. Nous avons vu que vous parliez beaucoup de modalité de concertation, j'espère qu'elle se fera aussi au sein des commissions municipales. Si nous pouvions avoir à la fois un calendrier, cela est peut-être un peu précoce, mais aussi nous dire surtout si vous allez travailler avec un cabinet.

M André Fidelin :

Oui, bien sûr.

Mme Nicole Ziegler :

Nous aimerions avoir tous ces éléments-là.

M André Fidelin :

Bien sûr. Il y aura un appel d'offre.

Mme Nicole Ziegler :

Je le répète, comptez sur nous pour être tout à fait constructifs.

M André Fidelin :

Ce n'est pas ce soir que nous allons travailler sur le PLU et sur la concertation. Je pense que comme le dit Claude nous en avons pour deux ou trois ans. Chaque chose en son temps et les élus seront concernés.

Maintenant, sur les zones d'activité, je vais répondre puisque je connais un peu le sujet. À partir de janvier 2017, conformément à la NOTRe, la gestion et l'aménagement des zones d'activité passent à CCA. Mais là nous parlons bien du foncier, et le foncier reste de la compétence de la commune. Il est évident qu'en amont il faut qu'il y ait une concertation entre les services de CCA et la commune sur les zones à aménager. Voilà ce que je voulais dire.

Sur le bureau de poste du Rouz, je suis désolé mais je ne suis pas au courant. On ne m'a pas du tout tenu informé sur ce sujet.

Mme Nicole Ziegler :

Je vous donnerai la copie du courrier.

M André Fidelin :

Oui, merci je veux bien.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Marc.

M Marc Bigot :

Merci pour toutes tes remarques, Nicole. On voit donc là, les limites du PLU qui a été adopté en 2007. tu rajoutes des critiques, des critiques ou des constats que nous avons tous fait. Moi, ce qui s'est passé avant, je n'étais pas là. Je vois les méthodes de travail que nous avons actuellement qui sont d'échanger beaucoup avec les différents services. Les informations que l'on partage en commission urbanisme, sont aussi partagées avec les services techniques, elles sont bien évidemment partagées avec le service développement durable. Au niveau des services, il y a un partage qui est immédiat. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai la chance d'avoir une information et de la partager. Cela permet de mettre pas mal d'huile dans les rouages et d'avancer plus rapidement sur certains projets. Après sur l'architecture,

entre la révision du PLU, l'AVAP, et je parle même d'agenda 21, on devrait quand même, j'espère avec la participation de tous, arriver à faire de Concarneau, une ville apaisée, certainement et encore mieux que ce qu'elle est déjà.

M André Fidelin :

Merci Marc pour ces précisions. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU).

Le point suivant concerne un bail de chasse avec la société Locmaria Hent.

5	Foncier : Bail de chasse avec la société Loc Maria Hent
---	---

M Marc Bigot :

Un peu de chasse dans le nord de la commune.

La ville est propriétaire d'importantes surfaces de terrains dans le secteur de la Boissière et de Coat Conq. La gestion du droit de chasse sur ces terrains appartient au conseil municipal.

La société de chasse, présidée par Monsieur Jean-Yves LE MEUR de Strellou souhaite formaliser un nouveau bail pour la prochaine saison de chasse. Dans la mesure où il n'y a pas de société communale de chasse à Concarneau, il apparaît utile et nécessaire de confier la gestion du droit de chasse sur les terrains de la ville à cette société qui gère déjà la majorité des terrains de ce secteur afin de lutter contre le braconnage et permettre une bonne gestion tant du gibier que des nuisibles.

Un bail de chasse classique pourrait être passé de gré à gré avec la société visant :

- d'une part à limiter le braconnage sur les terrains de la ville en assurant la police de la chasse sur ces terrains,
- d'autre part à assurer la gestion des animaux classés malfaisants ou nuisibles.
- En contrepartie la commune percevra un loyer symbolique de 15 euros par an.
- Les chasseurs respecteront les règles habituelles en ce qui concerne les périodes et horaires de chasse, la proximité des habitations, des voies publiques ou encore d'équipement de type refuge pour animaux.

Le bail serait conclu pour une durée de 1 an, non reconductible tacitement.

Les terrains concernés précisément sont recensés au cadastre pour 6 Ha environ :

A Coat Conq : section ZI numéros 101, 135 et 134

A la Boissière : section ZI numéro 116 et section ZK numéro 114

La commission municipale de l'urbanisme du 19 octobre 2016 s'est prononcée favorablement à cette reconduction du bail dans ces conditions.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord pour confier la gestion du droit de chasse sur les terrains municipaux référencés ci-dessus à la Société de chasse dénommée « Loc Maria Hent », présidée par Monsieur Jean-Yves Le Meur,
- d'autoriser le maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette gestion. Les droits d'enregistrement et taxes diverses sont à la charge du preneur.

M André Fidelin:

Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Excusez-moi, il n'est pas précisé où est domiciliée cette société de chasse. Elle est basée à Concarneau ou ailleurs ?

M André Fidelin :

Oui, elle est basée à Concarneau, bien sûr. C'est d'ailleurs quelqu'un qui habite dans le quartier, n'est-ce pas Marc ?

M Marc Bigot :

Oui, tout à fait. C'est dans le secteur de la SPA, qui est d'ailleurs éloigné de la chasse, mais c'est quelqu'un qui habite dans le nord de la commune.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme GUILLOU).

6	Foncier : Déclassement du domaine public - Ouverture d'enquête publique - quartiers du Dorlett et Kerauret
---	--

M Marc Bigot :

La commune, dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'urbanisme, est amenée à réaliser des transactions foncières : acquisitions, cessions, échanges...

A ce titre, la gestion du domaine communal appelle l'organisation de procédures administratives qui prennent la forme, soit de classement dans le domaine communal, soit de déclassement du domaine communal, consécutivement à l'organisation d'une enquête publique.

L'actualité récente appelle l'ouverture d'une telle enquête publique pour procéder au déclassement de deux parcelles et il revient au conseil municipal de décider d'ouvrir l'enquête publique proprement dite.

L'enquête publique porterait sur les points suivants :

– LE DORLETT - rue des tulipes

La commune est propriétaire d'une parcelle au Dorlett, initialement prévue comme espace vert lors de la création du lotissement en 1959 (parcelle BH 55). Elle a été incorporée le domaine public communal en même temps que les voies du Dorlett.

Il s'agit d'une parcelle de 650 m² peu arborée, peu visible et enclavée, rue des tulipes, entre la rue des roses et la rue des lilas. Elle n'est pas très fréquentée par les riverains et ne remplit pas sa fonction initiale d'espaces verts. De plus, la création de la voie verte dans ce quartier amène une réflexion sur la réalisation future d'un autre espace vert dédié au quartier. A proximité de l'école, un autre terrain communal, après aménagement paysager pourrait devenir un véritable lieu de convivialité.

Ce terrain n'ayant donc plus vocation à conserver un usage public, il est demandé de constater son déclassement afin de poursuivre une procédure de cession à un bailleur social intéressé par le site. L'enquête aura pour objet de le déclasser du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé de la commune.

2) KERAURET - 11 rue Marguerite YOURCENAR

Monsieur Jean-Yves PERON souhaite acquérir une portion de parcelle du domaine public devant sa propriété. Il s'agit, à l'origine du lotissement, de l'emplacement d'un abri-bus qui a depuis été transféré à 150 m dans le quartier. La Communauté d'agglomération, compétente en matière de transports, ne voit aucun inconvénient à cette demande.

La configuration des lieux crée un délaissé de vingt mètres carré. Monsieur Jean-Yves PERON souhaite l'acquérir pour l'incorporer dans sa propriété, clôturer et faciliter l'accès à son garage.

L'analyse des différents services municipaux nous conduit à vous proposer d'organiser la vente de cette parcelle à Monsieur PERON, ce terrain n'ayant plus vocation à conserver un usage public.

Il est demandé de constater son déclassement afin de poursuivre une procédure de cession. L'enquête aura pour objet de le déclasser du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ouvrir, dans un premier temps, une enquête publique de déclassement. Un commissaire enquêteur devra être désigné pour l'organisation de cette enquête, qui aura lieu en mairie dans les prochaines semaines, pour une durée légale de quinze jours.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal se prononcera à nouveau sur ces dossiers après remise du rapport et des conclusions de M le commissaire enquêteur.

M André Fidelin :

Merci Marc. Vous avez des questions sur ce dossier ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Oui, j'aurais aimé avoir quelques précisions sur le déclassement de la parcelle du Dorlett pour procéder à la cession à un bailleur social intéressé par le site. On pourrait avoir plus d'informations ? Il y a un projet qui est prévu ?

M André Fidelin :

Marc.

M Marc Bigot :

Oui, il y a un bailleur social qui est intéressé, il s'agit d'Habitat 29.

Mme Marianne Jan :

Pour quel projet ?

M Marc Bigot :

La construction d'un ou de deux pavillons, dans l'esprit des maisons voisines, bien sûr.

M André Fidelin :

M Le Bras ?

M Antony Le Bras :

Oui, je suis également favorable à ces deux cessions. Concernant celle de la rue des tulipes, je m'interroge parce que le conseil de quartier avait identifié trois terrains communaux au Dorlett, dont celui-là, j'avais moi-même proposé qu'il soit vendu et je suis content que l'on puisse y faire des logements sociaux, et cela supprime en plus une dent creuse dans le quartier. C'est très bien et ça assure aussi des recettes pour la ville. Ça densifie la ville, c'est parfait. Il y avait deux autres terrains. Il y a un des terrains que vous évoquez et où vous projetez de faire un espace vert proche de la voie verte et de l'école. Il y avait un 3^e terrain entre la rue des roses et la rue des fleurs. Qu'est-ce qui va être décidé sur ce terrain-là ? Qu'a proposé le conseil de quartier ? Est-ce que vous avez des projets sur ce terrain-là ?

2^e question, qui est un très bel exemple de dent creuse dans le territoire qu'il faut combler. Je m'interroge de savoir s'il n'y a pas d'autres dents creuses comme celle-là dans d'autres quartiers de Concarneau ? Il y aurait un travail à faire de la part du service de l'urbanisme pour les identifier et trouver ce type de solution.

M Marc Bigot :

Tu as effectivement eu une très bonne idée, Antony, en identifiant cette dent creuse. Nous avons suivi ton idée, nous l'avons reprise.

M Antony Le Bras :

Merci.

M Marc Bigot :

C'est ce projet-là qui est soumis au vote de ce soir. Sur les dents creuses, il y a un travail qui a été fait l'année dernière à l'initiative de CCA. C'est un travail auquel les membres de la commissions urbanisme qui souhaitaient y participer, l'on fait. Claude, tu l'avais fait. L'exercice était le suivant, les élus planchaient sur des plans de la commune et identifiaient d'éventuelles possibilités. Et de leur côté, les techniciens de CCA faisaient le même travail. En fait, en superposant les calques, on avait pratiquement à 90 %, identifié les mêmes secteurs. En fait ce que nous nous efforçons de faire, c'est aussi ce que des constructeurs essaient de repérer. Il y a parfois de l'habitat ancien. La réflexion existe et ça rentre d'ailleurs dans les orientations nouvelles de densification. Le mot n'est pas toujours très juste, parce que quand on parle de densification, on a toujours tendance à penser que l'on va densifier à l'extrême. C'est avant tout essayer de trouver des opportunités en centre-ville. J'ai la réponse pour le terrain qui est près de l'école, qui est surtout le long de la voie verte qui était l'ancienne maison du garde barrière. C'est ce terrain qui est ciblé pour de futurs aménagements.

Concernant le terrain qui lui est situé rue des roses, je t'avoue que je n'ai pas la réponse. Je ne sais pas après au niveau du conseil de quartier où en sont les réflexions.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

C'est une interrogation, ce n'est pas précisé dans la délibération. Quelle communication sera faite autour du lancement de ces enquêtes publiques ? Comme cela a parfois pêché par le passé sur la communication à la population, pour qu'elle puisse faire part de ses remarques. Comment est-elle définie, comment elle va être transmise, comment la population va-t-elle être informée ?

M André Fidelin :

Marc.

M Marc Bigot :

Je trouve qu'il faut arrêter de dire que les enquêtes publiques ont pêché au niveau de la

communication. Je ne sais pas à laquelle tu fais référence parce qu'il y a un cadre réglementaire, bien évidemment qui est le cadre classique auquel la population répond systématiquement. Sur la dernière enquête, où j'ai eu l'occasion de m'exprimer, je crois qu'il y a eu une très bonne communication dans ce qui était affichage, information auprès de chacune des personnes qui pouvaient être intéressées par l'enquête. Il y a eu aussi une bonne communication au niveau de la presse et je la remercie. On peut toujours dire qu'on n'était pas au courant et qu'il y a eu un défaut de communication, il faut un peu après essayer d'argumenter. Ici, c'est le cas classique d'enquête publique. On peut imaginer bien évidemment que les riverains de cet espace rue des tulipes soient en plus informés directement, comme on le fait maintenant, par un envoi de courriers.

Mme Gaël Le Meur :

Cela a été souligné lors de l'enquête publique concernant Foch, j'ai eu et je ne dois pas être la seule, des personnes qui se sont manifestées parce qu'elles n'avaient pas vu l'information. En plus, les panneaux de consultations pour les enquêtes publiques ne sont pas en bas, elles sont dans une salle au premier étage. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus simple. Si je pose la question, c'est parce que j'ai eu des retours, il n'y a pas de mauvais esprit de ma part mais il a souvent été souligné que nous pourrions mieux faire au niveau de la communication. Comme il n'y a aucune information sur la délibération que nous allons voter, je voulais m'assurer du déroulé concernant cette enquête publique.

M Marc Bigot :

On peut toujours mieux faire au niveau de la communication.

M André Fidelin :

Bien, merci. Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

7	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA dans les domaines de l'économie et du tourisme
---	--

M André Fidelin :

La ville de Concarneau est saisie de la part du Président de Concarneau Cornouaille Agglomération d'une demande de révision statutaire de CCA, qui résulte de différentes lois récentes qui ont modifié les compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Il expose que depuis les Lois de 1992 et 1999, les intercommunalités se sont vues reconnaître des compétences obligatoires en matière de développement économique. Avec l'aménagement de l'espace, le développement économique faisait partie des deux compétences obligatoires imposées à toutes les catégories de communautés. Cette compétence était néanmoins partagée avec les communes à travers la définition d'un intérêt communautaire.

Sans révolutionner les compétences des communautés, la Loi NOTRe vient les systématiser ou les élargir dans les trois champs suivants :

- L'aménagement économique et l'immobilier d'entreprises
- La politique locale du commerce
- La promotion du tourisme

Cette modification législative emporte un changement dans la rédaction des statuts de CCA à échéance du 1^{er} janvier 2017. Les dispositions statutaires, au sein de ses compétences obligatoires, doivent être libellées comme suit, conformément à l'article L. 5216-5 :

« En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17*
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

** lequel précise : « Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. »*

On retiendra de ces modifications les principales incidences suivantes :

- l'intérêt communautaire est supprimé sauf pour ce qui concerne les actions de soutien aux activités commerciales
- la communauté devient la seule « autorité organisatrice » de l'aménagement économique du territoire ce qui suppose le transfert de toutes les zones d'activités et bâtiments à vocation économique auparavant gérées par les communes
- le schéma régional de développement économique devient un document prescriptif qui s'impose aux communautés qui doivent désormais exercer leurs compétences dans le respect de ses orientations
- le tourisme s'inscrit dorénavant dans la compétence obligatoire du développement économique et tous les offices de tourisme sont transférés de plein droit à la communauté.

Du fait de l'obligation pour les communautés d'agglomération de porter la compétence « promotion du tourisme », les compétences facultatives suivantes de CCA seraient supprimées :

- Mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme en particulier coordination et accompagnement des Offices de Tourisme dans le cadre d'actions collectives
- Développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
- Promotion et communication de la destination en lien avec les structures régionales, départementales et locales
- Observations, études portant sur l'ensemble du territoire

Seraient conservées au titre de compétences facultatives les compétences liées aux circuits de

randonnées :

- Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel
- Réalisation d'un schéma communautaire de mise en valeur de la randonnée
- Étude, création, extension, aménagement de boucles intercommunales et de connexions intercommunales entre les itinéraires dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Promotion, éditions et mise en produit des itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification en date du 18 octobre 2016, pour se prononcer sur les modifications proposées, faute de quoi son avis sera réputé favorable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les modifications de compétences de CCA comme suit :
- 1) Intégration de la nouvelle compétence suivante dans les statuts de CCA, au titre du bloc de compétences obligatoires :
 - « En matière de développement économique :
 - actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17*
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
 - 2) Suppression du bloc des compétences facultatives les compétences suivantes :
 - Mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme en particulier coordination et accompagnement des Offices de Tourisme dans le cadre d'actions collectives
 - Développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
 - Promotion et communication de la destination en lien avec les structures régionales, départementales et locales
 - Observations, études portant sur l'ensemble du territoire

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Oui, M le Maire, j'ai porté à votre connaissance deux interrogations. L'une sur la nécessité de délibérer aujourd'hui, alors que normalement, dans le projet de délibération nous avons trois mois pour nous prononcer. Je me suis dit qu'il n'y avait peut-être pas urgence à le faire, les enjeux sont quand même relativement lourds, il s'agit de déléguer à CCA, la compétence économique. C'est une obligation de la Loi NOTRe, je n'y reviens pas, mais bon. La deuxième interrogation concerne la partie sur le schéma régional de développement économique. Je lis le document, le schéma régional de développement économique devient un document prescriptif qui s'impose aux communautés qui doivent désormais exercer leurs compétences dans le respect de ses orientations. Or, aujourd'hui nous n'avons pas connaissance de ce schéma de développement économique. C'est-à-dire que nous acceptons en aveugle, les prescriptions qui seront imposées par la Région. Sachant les enjeux qu'il y a autour du Port notamment, et les interrogations qui y affèrent, je considère que se prononcer aujourd'hui sans avoir la connaissance du schéma de développement économique, me paraît inopportun.

Peut-être avez-vous des informations ? Nous avons ici des conseillers régionaux et peut-être qu'ils pourront nous en informer. Je suis déjà intervenu en ce sens à CCA à la commission économique, il ne me paraît pas juste de demander à des élus locaux de s'engager sur une décision qui sera contrôlée par la Région, par un document qui sera prescriptif, donc obligatoire.

M André Fidelin :

Merci Claude. Je vais répondre sur le schéma régional. Tu m'avais posé la question et à partir de là, je m'en suis informé. C'est vrai que nous avons deux conseillers régionaux qui sont certainement compétents pour répondre à cette observation.

Il est vrai que de part la loi NOTRe, dans ce cadre et dans le cadre de la commission économique, les Régions sont devenues les chefs de file et sont compétentes dans ce domaine. Je vais d'ailleurs vous lire un document.

La Région doit présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. Il s'agit là de la règle générale.

Le SRDEII définit également les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire.

Avant le 1^{er} janvier 2017, toutes les régions devront avoir approuvé leur SRDEII. Il définira leur feuille de route pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises, comme le soutien à l'internationalisation, l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il s'agit de la 3^e génération de document de ce type depuis 2005. C'est donc le 3^e schéma qui devrait être validé avant la fin de l'année.

La grande différence, c'est que ce nouveau schéma sera prescriptif, il s'imposera aux autres échelons.

La loi NOTRe prévoit, lors de l'élaboration du schéma, une concertation avec les communes et les EPCI ainsi que l'organisation d'un débat au sein de la Conférence territoriale de l'action publique. Cette CTAP doit avoir lieu, il me semble avant la fin de l'année. Cependant, là où existe une métropole, l'élaboration doit se faire conjointement.

La Région est seule compétente pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables...) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté. Le schéma organise sur le territoire régional la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aide aux entreprises avec les actions menées par les collectivités et leurs groupements. Le développement économique est une compétence exclusive sous réserve du cas particulier des aides à l'immobilier des entreprises, transférées aux intercommunalités.

En Bretagne, la stratégie régionale de développement économique avait été définie en décembre 2013 pour la période 2014-2020. Ce SRDEII par anticipation a été baptisé Glaz économie. « En langue bretonne, le 'Glaz' est une couleur mêlant le bleu (l'économie marine), le vert (l'agriculture et l'agroalimentaire) et le gris (le numérique, les nouveaux modèles collaboratifs mais aussi les services autour de la 'silver economy' qui sont autant de potentiels de développement pour la Bretagne ».

La Glaz économie a fait l'objet d'une large concertation pilotée par l'agence de développement économique de la région (Bretagne Développement Innovation - BDI). En conséquence, « la stratégie bretonne de développement économique sera simplement reconduite » après débat au sein de la CTAP. C'est ce que nous avait dit le Président de la Région entre autre.

Cette stratégie se décline autour de quatre axes stratégiques « étroitement liés à la stratégie régionale en matière d'emploi et de formation :

- Une économie productive, renouvelée et compétitive,
- Une création de valeur par la transition énergétique et écologique,
- Un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies,
- Une gouvernance de l'économie régionale partagée, réactive et efficace.

Là, nous sommes dans les grandes généralités, je vous l'accorde.

Elle vise à accompagner onze filières structurantes : six filières « socles et historiques » (alimentaire, naval-nautisme, tourisme, automobile, aéronautique...) et cinq filières à « fort potentiel » (biotechnologies, énergies marines renouvelables, cyber sécurité...).

La Glaz économie définit aussi sept domaines d'innovation prioritaires qui répondent à des marchés d'avenir (innovation sociale et citoyenne, chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité, santé et bien-être, activité maritime...).

Voilà les grands thèmes régionaux, il s'agit du cadre régional dans le cadre du développement économique.

Je ne pense pas que la SRDEII nous apporte des éléments nouveaux dans ce domaine. Si les élus régionaux que vous êtes, concernant Mme Le Meur et Bruno Quillivic, peuvent apporter aux élus un complément d'informations, ils seront les bienvenus.

Oui, Mme Le Meur.

,Mme Gaël Le Meur :

Juste un point que vous avez, il s'agit de la concertation. La Région ne va pas faire son schéma dans son coin, même s'il est dit qu'il est prescriptif, elle ne travaille pas dans son coin pour après imposer aux collectivités un certain nombre d'orientations. La conférence territoriale existait déjà auparavant là-dessus et la Région était force de propositions au moment des discussions concernant la Loi NOTRe, puisque cela fait de nombreuses années à l'initiative du Président Le Drian, qu'avait été mis en place, initialement un B15 qui est devenu un B16 quand la 4C est devenue CCA, qui regroupe la Région, les Départements, les grandes villes et les agglomérations et également des représentants des communautés de communes. Cette concertation et ces réflexions partagées existent déjà depuis de nombreuses années au niveau de la Région. Le vote aura lieu à la session du mois de décembre. La conférence territoriale interviendra avant, voilà pour les modalités.

M André Fidelin :

Tu veux apporter un complément Bruno ?

M Bruno Quilivic :

Oui, un léger complément. Je ne suis pas aussi unanime sur le SRDEII, déjà parce que le B16 concerne les communautés d'agglomération mais pas l'ensemble des communautés de communes de Bretagne et c'est vrai que certaines se retrouvent exclues des discussions. C'est un premier point.

Il s'avère que la Région envisage de diminuer ou de ne plus subventionner l'aide à l'immobilier d'entreprise au niveau des collectivités. Si CCA a à l'avenir un projet d'immobilier d'entreprise sur son territoire, ce sera à elle de le financer. Il y a un certain nombre de dossiers comme cela. Il y a aussi un certain nombre de questions qui se posent puisque sur le territoire breton, on a différentes intercommunalités, on a une métropole, on a des communautés d'agglomération, on a des communautés de communes, avec des services économiques de taille et d'ambition parfois relativement différentes. C'est un des gros problèmes puisque la Région traitera avec les communautés de communes sur les questions d'économie, qui est défini par la Loi NOTRe, mais il faudra tenir également compte du fait que certaines collectivités n'ont pas nécessairement un service économique aussi développé et il faudra aussi venir en soutien de ces collectivités-là.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Il s'agissait simplement d'une information, nous n'allons pas faire le débat de la Région. Ce que j'ai voulu, c'est de donner une information concernant le SRDEII. Il existe, les élus devaient être informés de l'existence de cette instance, mais aussi le fait que maintenant, c'est prescriptif. C'était quand même un élément important. La Loi NOTRe, c'est janvier 2017, il faut donc avancer. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Juste une remarque, vous avez été parfait comme porte-parole de la Région.

M André Fidelin :

Merci.

M François Besombes :

Je ne sais pas s'il faut dire merci.

M André Fidelin :

Il y a une peau de banane derrière ? Elle est où la banane ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais remercier M le Maire et les collègues qui sont intervenus, parce que j'ai appris pas mal de choses, mais cela ne me convient pas. Compte tenu notamment des enjeux qu'il y a autour du port de Concarneau, entre la Région, le Département, le Syndicat mixte, la partie plaisance du port de Concarneau, il y a tellement d'interrogations, que je ne suis pas en mesure aujourd'hui de donner une réponse, ou d'accepter des propositions qui sont faites telles qu'elles sont produites là. On nous dit qu'on aura des réponses à la fin de l'année, on a trois mois effectivement pour réfléchir, c'est-à-dire jusqu'au mois de janvier. Donc je ne vois pas pourquoi on décide sous la pression parce qu'il y a nécessité peut-être pour la Région d'avoir un accord en blanc.

M André Fidelin :

Non, Claude, là il s'agit tout simplement d'une formalisation statutaire pour CCA, consécutive à la Loi NOTRe.

M Bruno Quilivic :

La loi nous impose cela, il s'agit juste de toiletter les statuts, pour permettre cela.

Mme Gaël Le Meur :

La question du port, c'est une autre question.

M André Fidelin :

Oui, c'est une autre question.

Mme Gaël Le Meur :

S'il y a d'autres remarques sur le Port, on en reparlera.

M André Fidelin :

On aura l'occasion d'y revenir.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

8	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA en matière d'aires d'accueil des gens du voyage
---	---

M André Fidelin :

La ville de Concarneau est saisie de la part du Président de Concarneau Cornouaille Agglomération d'une demande de révision statutaire de CCA, qui résulte du transfert, par la Loi NOTRe, de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

CCA dispose déjà de la compétence « accueil des grands passages de gens du voyage » et organise chaque été l'accueil de missions évangéliques. Il s'agit dorénavant de gérer également l'accueil à l'année des familles se déplaçant en petits groupes.

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le territoire de CCA compte actuellement deux aires de ce type, la première située à Concarneau, au lieu-dit Le Vuzut et la seconde à Rosporden, à proximité de la rocade nord. L'aire concarnoise est de la compétence du SIVOM Concarneau-Trégunc, qui en délègue la gestion à une société privée (SG2A L'Hacienda), tandis que l'aire rospordinoise est gérée directement par les services municipaux (1/2 équivalent temps plein). Chacune des aires permet d'accueillir 10 familles, soit 20 caravanes. La location de l'emplacement et du local abritant les sanitaires, l'eau potable et l'électricité est facturée aux voyageurs.

Les budgets spécifiques sont de l'ordre de 187 k€ en fonctionnement et 87 k€ en investissement pour Concarneau-Trégunc et de 95 k€ en fonctionnement et 65 k€ en investissement pour Rosporden.

Les modalités de transfert (marchés publics, conventions, personnel, budgets...) sont actuellement en cours de définition entre CCA, le SIVOM et la ville de Rosporden. Elles feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain bureau / conseil communautaire.

Toutefois, il est d'ores et déjà nécessaire de prendre en compte ce transfert en incluant cette nouvelle compétence dans les statuts de CCA.

Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification en date du 18 octobre 2016, pour se prononcer sur les modifications proposées, faute de quoi son avis sera réputé favorable.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'ajouter aux statuts de CCA la compétence suivante au titre du bloc de compétences obligatoires : « En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil »**

Même si CCA a la compétence administrative, le souhait est de reconduire pour Concarneau-Trégunc, la délégation de service public avec l'Hacienda et en ce qui concerne Rosporden, ce sera une compétence déléguée à la ville de Rosporden concernant leur aire.

Il s'agit là encore d'une formalisation. Est-ce que vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

9	Moyens généraux - finances : Demandes de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'eau
---	--

M Alain Nicolas :

Depuis le 24 septembre 2012, il y a un décret qui prévoit que le service des eaux informe l'abonné en cas d'augmentation anormale de sa consommation. Dans le cas où cette fuite est due à une fuite des canalisations, le montant de la facture d'eau est plafonné au double de la consommation habituelle des trois derniers semestres, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite. Il faut donc justifier de la réparation de la fuite. Le règlement précise à ce titre que ne sont prises en compte uniquement les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. Dans cette délibération, nous avons huit usagers qui sont concernés pour un montant total de remises gracieuses de 3 745 €, sauf erreur de calcul, pour un total de 6 800 €.

Demande de remise gracieuse de Madame BAUKNECHT Martine

Par courrier en date du 13 septembre 2016, Madame BAUKNECHT sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 347,27 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame BAUKNECHT une remise gracieuse de **806,31 euros** qui correspond à une réduction de 396 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur BESCOND Jean- Jacques

Par courrier en date du 16 septembre 2016, Monsieur BESCOND sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 483,32 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur BESCOND une remise gracieuse de **248,41 euros** qui correspond à une réduction de 122 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur TOCQUET Arsène

Par courrier en date du 14 septembre 2016, Monsieur TOCQUET sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 690,07 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur TOCQUET une remise gracieuse de **486,64 euros** qui correspond à une réduction de 239 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame KERGOURLAY Joëlle

Par courrier en date du 26 janvier 2016, Madame KERGOURLAY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 286,35 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame KERGOURLAY une remise gracieuse de **193,14 euros** qui correspond à une réduction de 95 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame HANNOTEAU Mireille

Par courrier en date du 8 août 2016, Madame HANNOTEAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 126,06 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame HANNOTEAU une remise gracieuse de **8,15 euros** qui correspond à une réduction de 4 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame LANCIEN Eliane

Par courrier en date du 1er août 2016, Madame LANCIEN sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 266,91 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LANCIEN une remise gracieuse de **28,51 euros** qui correspond à une réduction de 14 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur THIERRY Jacques

Par courrier en date du 22 mai 2016, Monsieur THIERRY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 2 022,54 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur THIERRY une remise gracieuse de **1 203,36 euros** qui correspond à une réduction de 591 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur MOREAU Lionel

Monsieur MOREAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 579,62 euros résulte d'une importante fuite après compteur.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur MOREAU une remise gracieuse de **772,32 euros** qui correspond à une réduction de 386 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remises gracieuses

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez donc pris connaissance de ces diverses demandes, si vous avez des remarques, je suis prêt à les recevoir. Il s'agit du budget annexe de l'eau. Il n'y a pas de remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

10	Moyen généraux - finances : Demande de remboursement et de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	---

M Alain Nicolas :

Pour l'assainissement, c'est grosso-modo la même chose, si ce n'est qu'il est remboursé la différence entre le total consommé et la moyenne des trois derniers semestres, et non pas le double. Ce qu'il faut savoir également c'est que les usagers qui dépendent du SPANC n'ont pas à supporter l'assainissement.

Demande de remise gracieuse de Madame BAUKNECHT Martine

Par courrier en date du 13 septembre 2016, Madame BAUKNECHT sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 347,27 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame BAUKNECHT une remise gracieuse de **465,23 euros** qui correspond à une réduction de 399 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur BESCOND Jean-Jacques

Par courrier en date du 16 septembre 2016, Monsieur BESCOND sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 483,32 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur BESCOND une remise gracieuse de **152,75 euros** qui correspond à une réduction de 131 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame HANNOTEAU Mireille

Par courrier en date du 8 août 2016, Madame HANNOTEAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 126,06 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame HANNOTEAU une remise gracieuse de **19,83 euros** qui correspond à une réduction de 17 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur GUYOMAR Jean-Luc

Par courrier en date du 17 mai 2016, Monsieur GUYOMAR sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 334,14 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur GUYOMAR une remise gracieuse de **50,13 euros** qui correspond à une réduction de 43 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame LANCIEN Eliane

Par courrier en date du 1er août 2016, Madame LANCIEN sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 266,91 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LANCIEN une remise gracieuse de **51,30 euros** qui correspond à une réduction de 44 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur THIERRY Jacques

Par courrier en date du 22 mai 2016, Monsieur THIERRY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 2 022,54 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur THIERRY une remise gracieuse de **713,60 euros** qui correspond à une réduction de 612 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur MOREAU Lionel

Monsieur MOREAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 579,62 euros résulte d'une importante fuite après compteur.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur MOREAU une remise gracieuse de **483,89 euros** qui correspond à une réduction de 415 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remises gracieuses qui s'élèvent à 1 937 €.

M André Fidelin :

Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des remarques sur l'assainissement ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je veux quand même faire remarquer aux collègues qui ne participent pas à la commission des finances que la commission des finances a quand même regardé attentivement les dossiers.

M André Fidelin :

Merci Claude de le rappeler. Ce qui veut dire que les commissions servent à quelque chose.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 3 novembre 2016

11 Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget principal

M Alain Nicolas :

Nous avons sept décisions budgétaires modificatives et la première porte sur le budget principal.

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 27 520 € et en section d'investissement à la somme de 93 734 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1			
CM du 3 novembre 2016			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
Crédits supplémentaires			
<i>Animation jeunesse</i>			
	6748/52/5205/SM		800,00 €
Subvention dans le cadre du Dispositif de réussite éducative à la bibliothèque	6228/2550/SM	- €	800,00
<i>Bibliothèque</i>			
Documentation générale et technique - europresse	6182/32/3210/BB		2 000,00 €
Frais de reprographie	6236/32/3210/LG		300,00 €
<i>Fluides</i>			
Transfert de crédits en section de pour location d'une nacelle	61351/411/41111/2016/SM		334,00 €
<i>Bâtiments</i>			
Sinistre sur fenêtre à la halle des sports (remboursé assurance)	231318/411/41111/BD		1 530,00 €
<i>Social</i>			
Reversement du Don posthume de M. NEANT	6745/52/5200/NC		25 990,00 €
<i>Finances</i>			
Ajustement des amortissements	2804/01/EM		17 000,00 €
Participation aux budgets annexes administratifs			
<i>Centre des arts et de la culture</i>	6521/3140/EM		22 066,00 €
<i>BAC</i>	6521/815/EM		10 000,00 €
Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM		- €
Virement à la section d'investissement	01/023/EM	-	51 700,00 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		27 520,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT	
Crédits supplémentaires			
Remboursement par l'assurance - sinistre hall du Porzou	7788/01/EM		1 530,00 €
Don posthume de M. NEANT	7788/52/5200/VC		25 990,00 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		27 520,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<u>Bâtiment</u>		
Programme et conception d'une crèche à Kerandon - honoraires architecte	231318/64/644/BD 231318/412/41201/B	16 500,00 €
Chantiers d'amélioration du stade Guy Piriou	D	65 000,00 €
Sécurisation des écoles	231312/20/20/BD	130 000,00 €
<u>Patrimoine</u>		
Restauration de huit œuvres de la collection municipale, financé par une baisse de l'acquisition	2316/322/3221/CC	6 500,00 €
de matériels	2188/322/3221/CC -	6 500,00 €
<u>Sport</u>		
Transfert de crédits pour financer le mobilier du service à la maison des assos	2184/025/0252/YLR 231318/025/0252/BO	1 801,00 €
	03/BD -	1 801,00 €
<u>Bibliothèque</u>		
Meuble derrière la banque d'accueil	2184/321/3210/YLR	1 866,00 €

Annulations/diminutions de crédits

Diminution des crédits suivant le coût réel

Agenda 21 frais d'étude	2031/815/8152/NB -	10 000,00 €
Etude aménagement place du général de Gaulle	2031/90/900/SG -	20 000,00 €
Frais d'études diverses service technique	2031/822/82203/ST -	2 700,00 €
Réserve foncière	2111/824/82400/DM -	35 000,00 €
Citoyenneté, renouvellement des horodateurs solde opération	2188/110/1100/FG -	6 956,00 €
Mise à jour des signalétique d'information locale	23151/821/8210/SG -	40 000,00 €
Travaux sur les arrêts de BUS Coralie	231318/815/8151/AL -	2 700,00 €
Stade du vuzut solde opération surface engazonnée	23128/412/41205/YH -	1 052,00 €
Aire de jeux de Kerauret - solde de l'opération	23128/824/82412/YH -	890,00 €
<u>Fluides</u>		
Transfert de crédits en section de fonctionnement pour location d'une nacelle	231318/020/02009/A 023/SM -	334,00 €

TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, **93 734,00 €**

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Opérations comptables de fin d'exercice		
Ajustement des amortissements	2804/01/EM	17 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	01/021/EM -	51 700,00 €
Financement sur emprunt	01/16411/EM	128 434,00 €

TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, **93 734,00 €**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget principal.

Du coup, nous avons un besoin de financement qui s'élève à 128 434 €. Il va donc falloir financer 128 434 €, d'ici la fin de l'année nous n'aurons pas besoin d'emprunter parce que nous prendrons sur le fond de roulement pour essayer de limiter les dépenses. Voilà, M le Maire.

M André Fidelin :

Ce veut dire qu'il n'y aura pas d'emprunts en 2016 ?

M Alain Nicolas :

C'est cela, oui.

M André Fidelin :

Merci, c'est une bonne nouvelle. Mais je la connaissais.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

J'ai regardé les chiffres également, j'aurais aimé avoir un petit détail, bien que j'abonde dans le sens de tous les concarnois par rapport à l'USC. Cela valorise la ville, mais je vois qu'il y a encore pour l'amélioration du stade Guy Piriou, une dépense prévue de 65 000 €. J'aurais aimé avoir le total des dépenses qui ont été faites, entre les subventions et les dépenses pour l'aménagement de ce stade depuis le début de l'année.

M André Fidelin :

Bruno.

M Bruno Quillivic :

65 000 €.

Mme Marianne Jan :

De toute l'année ?

M Bruno Quillivic :

De toute l'année.

Mme Marianne Jan :

Avec les subventions ?

M Bruno Quillivic :

Avec les subventions municipales que nous versons chaque année et qui ont été versées en début d'année, on tournait aux alentours d'environ 40 000 € de subventions de fonctionnement et 25 000 € de subventions exceptionnelles. On était sur un total de 65 000 € la saison précédente. Maintenant, ce sont les travaux, le principal chantier a été, suite à l'agrandissement de la largeur du terrain, nous avons été obligés de décaler les abris de touche, ainsi que divers travaux sur le stade. À la suite, il y aura donc une subvention exceptionnelle pour la montée en national, qui sera validée lors du conseil municipal qui validera les subventions. Et, nous avons eu recours à une maîtrise d'œuvre pour chiffrer les travaux qui sont nécessaires dans le stade suite au passage de la fédération française de football. Il y aura un certain nombre de travaux qui ont été demandés par la fédération française de football, à savoir une rénovation au sein des vestiaires, des questions concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur le stade. La maîtrise d'œuvre est en train de chiffrer l'ensemble des travaux. Nous avons des travaux de rénovation de l'éclairage, des sanitaires. La maîtrise d'œuvre a été votée et nous aurons les conclusions dans les prochains mois.

Mme Marianne Jan :

Cela se montera à combien tout cela ?

M Bruno Quillivic :

Nous attendons le chiffrage de la maîtrise d'œuvre pour cela.

M André Fidelin :

Nous verrons lors de la présentation du DOB et du budget primitif. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette décision budgétaire modificative sur le budget principal ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai une demande de complément d'information sur la sécurisation des écoles pour 130 000 €. C'est une obligation pour tous les établissements scolaires dans les différentes collectivités. Je voulais savoir si les 130 000 € permettaient de couvrir l'ensemble des écoles ou si s'était une première tranche. Et concrètement, quelles sont les actions en terme de sécurisation ? Est-ce que ce sont des clôtures, ou autre chose ? À quoi cela correspond-il ?

M André Fidelin :

Éric, je sais que tu connais la réponse.

M Éric Malléjacq :

Oui, il est vrai qu'on peut difficilement là entrer dans le détail de toutes les opérations et de toutes les choses qui sont à faire dans les différentes écoles. On l'a peut-être déjà évoqué ici, mais il faut savoir que depuis le mois de septembre, des tournées ont été organisées avec les services de police et les services de la ville (technique et éducation) pour prendre connaissance de la configuration des locaux, et partant de là, d'estimer les besoins en terme de sécurisation, en particulier en tenant compte de ces risques malheureusement nouveaux qui sont liés à ce que l'on appelle les intrusions malveillantes.

Il faut encore une fois remercier l'intervention des services de police qui ont été d'une très grande efficacité et d'une très grande disponibilité, il faut le souligner pour apporter leur expertise sur les différentes choses qu'il faut ou qu'il faudrait apporter pour améliorer la sécurité des enfants dans les écoles. Il est vrai que les différents professionnels qui étaient là, aussi bien des services techniques que ceux de l'éducation, n'ont pas cet œil-là, et les enseignants non plus. Il faut remercier les services de police.

Nous avons fait le tour de tous les sites scolaires et également de l'Espace jeunes, il y a également le centre de loisirs, qui, si ce n'est pas fait le sera très prochainement. Partant de là, nous avons listé différents besoins qui ont trait à différents postes et qui sont en particulier des alarmes anti-intrusion, des rideaux d'occultation, cela paraît assez logique parce qu'en cas d'intrusion malveillante, il faut que les enfants puissent ou s'échapper ou se confiner. Étant confinés, dans la mesure du possible, il vaut mieux qu'ils ne soient pas vus de l'extérieur d'où la nécessité en fonction de la configuration des locaux et des lieux de confinement qui ont été choisis, de pouvoir être cachés de l'agresseur éventuel. D'autre part, la mise à disposition de dispositifs de fermeture de portails, avec possibilité de déclenchement de l'intérieur des écoles. Ce n'est pas forcément utile dans toutes les écoles mais sur certains sites, en particulier les grandes écoles, ce sont des choses qui ont été notées. Il y a aussi des dispositifs de fermeture des portes et aussi la mise à disposition de malles de confinement qui permettent aux enfants et aux adultes présents, pendant les phases de confinement de pouvoir se restaurer pendant un certain temps.

Tout cela a été chiffré avec une relative précision, je ne vais pas non plus entrer dans le détail des différents postes. On arrive à un estimatif de 130 000 € pour l'ensemble de écoles. Cela a été fait de manière exhaustive.

Dans la deuxième partie de votre question qui est la mise en œuvre pratique, pour certains aspects en particulier, les alarmes anti-intrusion, il faut savoir qu'actuellement il y a des alarmes dans les écoles qui sont là pour informer des risques incendie, qui sont, heureusement, j'ose dire, plus importants en terme de probabilité que les risques d'intrusions malveillantes.

Il faut qu'il y ait un type d'alarme qui soit facilement différencié de l'alarme incendie. Pour certaines écoles, il y a des moyens tout simple qui ont été mis en place, il s'agit de la corne de brume. C'est tout bête, ça ne coûte pas grand-chose mais c'est très efficace.

En revanche, il est apparu que pour certaines d'entre elles ce n'était pas suffisant, à cause de la configuration des locaux et de leur taille. On parle du Dorlett, et de Lanriec etc. ces alarmes ont été ou vont être très prochainement installées. Je crois que certaines ont été installées pendant les vacances de la Toussaint. Il était en tout cas question que cela le soit.

J'ai demandé des informations plus précises sur l'avancée des travaux, je ne les ai pas encore, mais je pense que certaines ont été installées. Pour le reste, les choses viendront progressivement parce qu'il faut qu'on lance des devis et il faut que les services se mettent en ordre de marche pour pouvoir mettre les choses en place. Ça demandera du temps. Il faut de la patience, et il faut aussi en informer les parents. Je le ferai dans les différents conseils d'école auxquels j'assisterai. Les choses sont prises en compte et vont avancer tranquillement.

M André Fidelin :

Merci Éric pour toute ces précisions. Est-ce qu'on peut prétendre à une subvention et si oui, laquelle ?

M Éric Malléjacq :

Le Gouvernement a donné la possibilité de subventionner ces différentes sommes qui sont à la charge des communes, il faut le remercier. Le taux de subvention allant de 20 à 80 %. Je ne sais pas comment vont être calculées les subventions qui seront allouées à Concarneau. Nous avons fait une demande de subvention de 50 % de la somme.

M André Fidelin :

Merci Éric. Nous avons élargi un peu le sujet. Mais merci de ces précisions. Là, nous sommes sur la DBM, nous n'allons pas entrer dans le fond des écoles, nous sommes hors sujet. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai posé la question ici parce que ça apparaît dans la décision budgétaire modificative et ça me permet de faire un lien avec les temps de commissions. C'est un sujet de commission où on a le temps d'avoir ce type de détails et d'en parler. Je regrette que les prochaines commissions jeunesse et éducation se

déroulent à des heures où on ne peut pas être là, 14h30 pour une et 16h00 pour l'autre. Je sais bien qu'il y a des contraintes pour tout le monde, je n'attaque personne. Je fais juste cette précision parce que c'est vrai que ce ne sont pas des heures où tout le monde peut être là. Si on pouvait en tenir compte parce qu'il y a des sujets importants comme celui-là mais comme d'autres au niveau de ces thématiques. Ce serait bien que nous fassions des commissions pas en plein milieu d'après-midi mais plutôt en fin d'après-midi.

M Éric Malléjacq :

Est-ce que je peux apporter un petit complément d'information par rapport à votre question ? Il est vrai que nous avons déjà évoqué il y a quelques temps, la possibilité de fusionner ou de faire en même temps ce genre de commissions, qui ont une thématique qui est similaire. En tout cas, il y a beaucoup de rapprochement et les élus qui en font partie, sont souvent les mêmes. Nous avons évoqué cette possibilité de faire les deux commissions à la suite. Après si cela pose des problèmes, on pourra ultérieurement revoir la chose. Cela ne pose pas de problèmes. C'est une tentative qui était faite dans l'esprit pour arranger le maximum de personnes. Après si ce n'est pas le cas j'en suis vraiment désolé.

Mme Gaël Le Meur :

La démarche est tout à fait pertinente et il y a des liens entre ces deux commissions, la seule chose, c'est qu'il ne faut pas que cela démarre à 14h30, 16h30 ou 17h00, serait mieux.

M André Fidelin :

Je pense qu'on a bien noté. Ce sera corrigé en fonction des disponibilités des uns et des autres. Bien, nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

12	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1 CM du 3 novembre 2016		
BUDGET EAU		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Crédits supplémentaires</u>		
<i>Service des eaux</i>		
Participation de la ville à l'étude réalisée par CCA sur le schéma directeur		
	617/CD	7 350,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	- 7 350,00 €
TOTAL DÉPENSES		- €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	- 7 350,00 €
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	7 350,00 €
TOTAL RECETTES		- €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe de l'eau.

M André Fidelin :

Très bien, il n'y a pas de remarques, je suppose.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

13	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe de l'assainissement
-----------	---

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1		
CM du 3 novembre 2016		
BUDGET ASSAINISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Crédits supplémentaires</i>		
<i>Service Assainissement</i>		
Participation de la ville à l'étude réalisée par CCA sur le schéma directeur	617/CD	7 350,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	- 7 350,00 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	- 7 350,00 €
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	7 350,00 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe de l'assainissement.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire. Il y a actuellement des travaux avenue de la Gare qui concernent notamment l'assainissement. Est-ce qu'on peut connaître le montant de subvention pour ces travaux ?

M André Fidelin :

Vous auriez posé la question avant j'aurai répondu, mais là, je ne connais pas la réponse.

Mme Nicole Ziegler :

C'est à hauteur de 80 % de la part de l'agence de l'eau, me semble-t-il ? C'est juste pour dire, en aparté, que les financements de l'État existent encore.

Mme Gaël Le Meur :

Et ils ont été remerciés.

M André Fidelin :

Bien, ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

14	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du port de plaisance
-----------	--

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de -30 000 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1		
CM du 3 novembre 2016		
BUDGET PORT DE PLAISANCE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Finances</i>		
Ajustement de la prévision concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE)	635111	15 000,00 €
Ajustement de la prévision concernant la taxe foncière	63512	15 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	- 30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Opérations comptables de fin d'exercice</i>		
Travaux crédits non affectés	2313/DP	- 30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- 30 000,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	- 30 000,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	- 30 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du port de plaisance

Tout ceci est suite à la révision de la valeur locative des locaux professionnels. Je pense que M Bruno Quillivic pourrait en parler. De ce que j'ai compris, l'impact vient de la prise en compte des mouillages de Kersaux dans la valeur locative, ceci pour le foncier.

M Bruno Quillivic :

C'est global, ça touche à la fois le mouillage et le ponton. C'est une revalorisation globale.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas de remarques, je vais passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

15	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du bac du passage
-----------	---

M Alain Nicolas, Adjoint au Maire expose :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 10 000 € et en section d'investissement à la somme de 94 914 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1		
CM du 3 novembre 2016		
BUDGET BAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Crédits supplémentaires</u>		
<u>Opérations comptables</u>		
Ajustement de la provision pour amortissement	6811/EM	50 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	- 40 000,00 €
TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		10 000,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opération comptable</u>		
Participation du budget principal	7552//EM	10 000,00 €
TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		10 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Provision sur travaux	2313/DP	94 914,00 €
TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		94 914,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Service BAC</u>		
Subvention d'investissement versé par la Conseil Départemental pour le BAC électrique	1313/DP	84 914,00 €
<u>Opérations comptables</u>		
Ajustement de la provision pour amortissement	2818/EM	50 000,00 €
<u>Opération comptable</u>		
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	- 40 000,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	
TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		94 914,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du bac du passage.

Le port de plaisance, chose intéressante, en investissement, nous avons bénéficié d'une subvention versée par le conseil départemental, pour le bac électrique à hauteur de 94 194 €, je le signale.

M Claude Drouglazet:

Ce n'est pas le port de plaisance, c'est le bac du passage.

M Alain Nicolas :

J'ai dit le port de plaisance ? C'est le bac du passage.

M André Fidelin :

Il part en vacances demain.

M Alain Nicolas :

Je pars ce soir en vacances.

C'est le bac du passage, tu as raison Claude. Je me lève à 4 heures demain matin. Peu importe.

Brouhaha...

Oh le pauvre !

M Alain Nicolas :

Et bien oui, j'accompagne mon épouse. Ça ne va pas au-delà.

Rires dans l'assemblée.

M Alain Nicolas :

Bon allez, arrêtez ! Nous avons eu une subvention de la part du conseil départemental pour le bac électrique, à concurrence de 94 194 €. Nous avons également un ajustement de la provision pour amortissement qui était au départ un peu faible. On a réajusté à concurrence de 50 000 €.

M André Fidelin :

Merci.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

16	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe de la cuisine centrale
-----------	--

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de -5 000 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1			
CM du 3 novembre 2016			
BUDGET CUISINE CENTRALE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Crédits supplémentaires</u>			
<u>Finances</u>			
Provisions pour annulation de titres		673/EM	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement		023/EM	- 5 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Divers acquisitions		2188/GL	- 5 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			- 5 000,00 €
	RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opération comptable</u>			
Virement de la section de fonctionnement		021/EM	- 5 000,00 €
Financement sur emprunt		1641/EM	- €
TOTAL RECETTES			- 5 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe de la cuisine centrale.

Mme Gaël Le Meur :

Cela correspond à des provisions pour l'année ou pour une période ?

M Alain Nicolas :

Je pense que c'est pour l'année.

Mme Gaël Le Meur :

C'est important quand même. C'est régulier ou c'est une année exceptionnelle ?

M Alain Nicolas :

Non, je ne pense pas que ce soit régulier et je n'ai pas regardé si c'était une année exceptionnelle. Mais vu le montant, je ne me suis pas trop posé la question. Je verrai avec le directeur financier, si 5 000 €

c'est une année normale ou pas.

M André Fidelin :

Merci Alain. Il n'y a pas d'autres remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

17	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
-----------	---

M Alain Nicolas :

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 22 066 € et en section d'investissement à la somme de -1 400 €.

ANNÉE 2016 - DM n° 1		
CM du 3 novembre 2016		
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Opérations comptables</i>		
Ajustement de la provision pour amortissement	6811/EM	15 000,00 €
<i>Bâtiments</i>		
Travaux sur projecteurs en façade réalisés en régie	61351/314/3140/2016/BD	370,00 €
	60632/314/3140/2016/BD	1 030,00 €
<i>Finances</i>		
Ajustement du prorata de TVA à reverser (2014 et 2015)	658/EM	10 326,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	- 4 660,00 €
		22 066,00 €
TOTAL DÉPENSES		22 066,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Participation du budget principal	7552/EM	22 066,00
		22 066,00 €
TOTAL RECETTES		22 066,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits retirés		
<i>Bâtiment</i>		
Travaux sur projecteurs en façade réalisés en régie	231318/3140/BD	1 400,00 €
		- 1 400,00
		1 400,00 €
TOTAL DÉPENSES		1 400,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opérations comptables</i>		
Ajustement de la provision pour amortissement	2818/EM	15 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	- 4 660,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	- 11 740,00 €
		1 400,00 €
TOTAL RECETTES		1 400,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 13 octobre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n° 1 sur le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles.

M André Fidelin :

Merci Alain. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je vois que la commission des finances s'est réunie le 13 octobre 2016 et je suis au regret de constater, que la commission dite des écoles privées ne s'est toujours pas réunie contrairement à votre promesse du conseil dernier.

M André Fidelin :

C'est moi qui ai dit cela ? Que dit Éric ?

M Éric Malléjacq :

Vous tombez bien parce que je comptais justement vous envoyer un mail parce que vous faites partie de cette commission, pour vous proposer plusieurs dates sur 2016, si les dates que je vous soumetts vous conviennent. Je comptais vous en parler après le conseil, on le fait comme ça, c'est très bien.

M André Fidelin :

Nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 3 novembre 2016

18 Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville. Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs. Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
77-2016	Bibliothèque	Benjamin Simao	Intervention de M Simao dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - Archéo-conférence - l'homme et la musique -	1 jour	14/01/17	14/01/17	450€
79-2016	DSI	Rennes reprographie	Reconduction expresse - contrat d'entretien pour le massicot IDEAL 4850 du service communication	1 an	01/01/17	31/12/17	546,28€
80-2016	DSI	SA SYSTANCIA	Reconduction expresse - contrat de maintenance du logiciel IP diva	1 an	01/01/17	31/12/17	664,00€
81-2016	DSI	MEDIA SOFT	Reconduction expresse - contrat de maintenance du logiciel Jardicad	1 an	01/01/17	31/12/16	520,00€
82-2016	DSI	Société AIGA	Reconduction expresse - contrat de maintenance du logiciel Belle île	1 an	01/01/17	31/12/17	1 159,81 €
83-2016	DSI	Société DIGITALEO	Reconduction expresse - contrat d'abonnement mensuel au site extrane SMS portage	1 an	01/01/17	31/12/17	50 € HT/mois
84-2016	DSI	PITNEY BOWES	Reconduction expresse - contrat de maintenance - mise sous pli et affranchissement	1 an	01/01/17	31/12/17	1 215,69€
85-2016	DSI	GEOMEDIA	Reconduction expresse - contrat de maintenance n°2553 - progiciels géomédia - covadis - Autocad	1 an	01/01/17	31/12/17	810 €
86-2016	DSI	ARPEGE	Reconduction expresse - contrat de maintenance du produit Arpège Maestro V5	1 an	01/01/17	31/12/17	940,76€
87-2016	Foncier	Tud Bro Konk M Yann PEILLET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	11/07/16	30/06/17	Gratuit
		Cercle celtique Ar Rouedou Glaz Mme Stéphanie SEHEDIC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		CONCARNEAU DANSE M Gilles LIMERETZ	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		TAMM KREIZ Mme Françoise JOLIVET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		B COMME BAILA Mme Helen NEDELEC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		DEL GESTO M Sergio AGIOLAS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	13/07/16	30/06/17	Gratuit

87-2016	Foncier	Association VITALITE OCEANE M Patrick FERREC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	11/07/16	30/06/17	Gratuit
		AVF M Philippe POILVEZ	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		CLUB NAUTIQUE Mme Gaëlle ISTIN	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ferme du Moros	1 an	09/08/16	30/06/17	Gratuit
		GYMNASTIQUE CLUB CONCARNEAU HERMINE M Philippe FLATRES	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ancien restaurant scolaire du Lin	1 an	23/08/16	30/06/17	Gratuit
		Association JALA YOGA Mme Christine CAMUS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Abri du marin	1 an	11/08/16	30/06/17	Gratuit
		Association YOGA ASANA Mme Pascale HERVE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Abri du marin	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		Associations MAINS DE LUMIERE Mme Sylvie CABON	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Abri du marin	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		Association LES ETOILES DE MER M Armand QUEMERAIS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Abri du marin	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		AVF M Philippe POILVEZ	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Abri du marin	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		CCAS Chantiers d'insertion Mme Marie TALBOT	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : 112 avenue de la Gare	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		Fédération des laryngectomisés M Marcel DERVOUET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		BRETAGNE VIVANTE Mme Catherine CHEBAHI	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		AGORA JUSTICE M Michel BEUZON	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	25/08/16	30/06/17	Gratuit
		AVF M Philippe POILVEZ	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		Service pénitentiaire d'insertion et de prévention M Didier BLOND	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		FNACA M Bernard JAFFREZIC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		Caisse de retraite CICAS Mme Corinne DREGOIRE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Maison des associations	1 an	30/06/16	30/06/17	Gratuit
		BREIZH 29 - UN BOUCHON UN SOURIRE M Jean-Marie DEDOURGE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Ateliers relais de Stang Coadigou	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		Ecole de broderie Pascal JAOUEN	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	07/06/16	30/06/17	Gratuit
		TY AN HEOL Mme Renée BRINQUIN	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	07/06/16	30/06/17	Gratuit

		COMITÉ DES FÊTES DE LANRIEC M Eric METAYER	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
2016-87	Foncier	LES ÉTOILES DE MER M Armand QUEMERAIS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		CHORALE MOUEZ BRO KONK M Alain MUZELLEC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	11/07/16	30/06/17	Gratuit
		CHORALE LES GABIERES DU PASSAGE M Jean-Luc RUBBIANI	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		UTL M Gérard PAUCHET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	07/09/16	30/06/17	Gratuit
		SOCRATE LE FERDER M Alain LE ROUX	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	12/08/16	30/06/17	Gratuit
		SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL Mme Régine TASSET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	11/07/16	30/06/17	Gratuit
		SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL Mme Régine TASSET	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : Mairie de Lanriec	1 an	23/06/16	30/06/17	Gratuit
		AVF M Philippe POILVEZ	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux : TILIZ	1 an	11/07/16	30/06/17	Gratuit
88-2016	DSI	DSMI	Reconduction expresse - contrat de maintenance du Logiciel BASIC VMWARE	1 an	01/01/17	31/12/17	480,00€
89-2016	DSI	EATON INDUSTRIE	Reconduction expresse - contrat de maintenance n°90147 - ONDULEUR	1an	01/01/17	31/12/17	1470,00€
90-2016	DSI	PYRAMID Informatique	Reconduction expresse - contrat d'assistance - support technique du logiciel Pyramid Informatique	1 an	01/01/17	31/12/17	1865,00€
91-2016	DSI	SAIGA Informatique	Reconduction expresse - contrat d'assistance téléphonique et mise à jour du progiciel IMUSE	1 an	01/01/17	31/12/17	491,00€
92-2016	DSI	E-GEE	Reconduction expresse - contrat d'assistance et de maintenance des logiciels E-GEE pour les services DSI et eaux	1 an	01/01/17	31/12/17	3613,94€
93-2016	Éducation jeunesse	Ecoles du centre ville	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Mise en parking de la cour de récréation	2 mois	08/07/16	28/08/16	-
		APE des écoles de Beuzec	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Pot de remerciement après la kermesse - Cour de l'école élémentaire	1 jour	01/01/16	01/01/16	-
		Bridge club de Concarneau	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : tournois de bridge - salles du restaurant scolaire de l'école du Dorlett	-	12/07/16	23/07/16	-
		Association Ar Rouedou Glaz	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : préparation du défilé des Filets Bleus - une salle de l'espace jeunes	1 jour	14/08/16	14/08/16	-
		AVF	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Cours de gymnastique et danses - salle polyvalente de l'école de Lanriec	1 année scolaire	05/09/16	30/06/17	-

		L'éveil	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Cours de Qi Gong - salle polyvalente de l'école de Lanriec	1 année scolaire	05/09/16	30/07/17	-
		L'atelier du Tao	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Cours de Qi Gong - salle polyvalente de l'école de Lanriec	1 année scolaire	05/09/16	30/07/17	-
		APE du Rouz	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit : Assemblée générale de l'association - salle de restaurant scolaire du Rouz	1 jour	28/09/16	28/09/16	-
95-2016	CAC	CEZAM Sud Finistère	Partenariat de promotion des spectacles de la saison 2016-2017 - places à tarifs réduits de 6€ 10 places pour VOLO - 10/01/17 6 places pour Mon royaume pour un cheval le 12/03/17 10 places pour Bjorn Berge + électric bazar et Cie le 07/04/17 10 places pour The elephant in the room	Saison 2016-2017	-	-	-
96-2016	CAC	Amicale personnel CH Cornouaille	Partenariat tarifaire - billetterie spectacles - Application du tarif CE aux adhérents pour les spectacles produits par la ville de Concarneau	Saison 2016-2017	-	-	-
97-2016	DSI	ADUCTIS	Reconduction expresse - contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Atal II pour les services techniques	1 an	01/01/17	31/12/17	5 293,99€
98-2016	DSI	AVEM monétique et services	Achat d'un terminal de paiement électronique pour le port de plaisance	1 an	13/10/16	13/10/17	442€

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Est-ce que vous avez des remarques sur les décisions ? Il n'y en a pas, il s'agit d'une information.

Question orale du groupe « Concarneau une nouvelle énergie »
--

M André Fidelin :

Pour le dernier point, je vais laisser la parole au groupe Concarneau, une nouvelle énergie qui doit nous poser une question orale qui concerne l'Institut Nautique de Bretagne, je vous laisse la parole.

M Antony Le Bras :

Merci M le Maire.

Depuis 1965, l'Institut Nautique de Bretagne est installé à Concarneau, participe au rayonnement de notre ville et y génère des retombées économiques non négligeables.

Suite à des hausses d'effectifs régulières à chaque rentrée et avec désormais 300 stagiaires formés par an, les locaux de la rue Bayard sont insuffisants.

Dans la presse locale, son directeur a exprimé la nécessité de trouver une solution pour permettre le développement de l'institution. Il ne cache pas qu'un déménagement de l'INB sur la commune de la Forêt-Fouesnant est une option possible. L'INB a déjà ouvert un plateau technique à Port-la-Forêt.

La Ville de Concarneau est certainement en contact avec l'INB pour trouver une solution locale.

Nous sommes évidemment attachés au maintien, à Concarneau, de la totalité des activités, actuelles et futures, de l'INB et souhaiterions connaître les actions menées par la municipalité pour garantir ce maintien.

M André Fidelin :

Très bien merci.

Tout d'abord ce qu'il faut dire, c'est que nous avons deux élus qui sont au conseil d'administration de l'INB. Je crois que c'est Xavier Calvarin et vous Mme Le Meur, ou je fais une erreur. Je fais une erreur ?

M Gaël Le Meur :

J'y étais jusqu'en décembre.

M André Fidelin :

D'accord. Xavier Calvarin est donc membre du conseil d'administration et en relation permanente avec le directeur de l'INB, Laurent Winiski sur ce sujet. J'ai moi-même rencontré le directeur et le président de l'INB, et ils n'ont d'ailleurs pas caché leur intention de réfléchir pour l'instant, sur une extension ou un transfert sur un nouveau site, compte tenu des formations dispensées aujourd'hui, plus importantes qu'auparavant.

Ils ont plusieurs problématiques, d'abord, être proches de l'eau, c'est un élément important, une autre problématique, c'est la surface qui est aujourd'hui demandée. Aujourd'hui, ils ont 2 000 m² de surface développée rue Bayard, plus 500 à Port La Forêt sur des ateliers. Il leur faudrait au minimum, 3 000 m² selon ce qu'ils m'ont apporté.

Une autre problématique, ils sont considérés comme étant « chantier nautique », puisque dans leur formation ils font du composite, ils sont dans un cadre de chantiers nautiques avec des règles spécifiques et des normes sur le plan de l'hygiène.

Ils sont également sur un autre élément qui est la pratique de la voile. On les voit au Quai nul. C'est un peu leur particularité, certains se destinent à être moniteurs de voile.

Le troisième élément qui n'est pas négligeable, dans la mesure où ils sont nombreux, c'est la partie hébergement, les salles de formation, et tout ce qui est logistique, formation. C'est un élément non négligeable également.

Ce sont trois problématiques qui sont importantes dans le cadre d'un seul site.

Ils sont très attachés à Concarneau, dans la mesure où cela fait très longtemps qu'ils sont situés à Concarneau. Ils ont une image très valorisante d'identification sur Concarneau. D'ailleurs, beaucoup de navigateurs, y compris de grand large tels que Cammas par exemple, sont passés par l'INB. C'est une très forte référence puisque depuis 2015, ils ont ouvert également un Institut nautique dans le Sud de la France qui fonctionne très bien d'ailleurs.

Effectivement, ils sont en train de réfléchir, ils n'ont pas encore pris de décision. L'option de Port La Forêt, que je connais est un terrain bien placé. C'est sûr que ça peut être intéressant pour eux, néanmoins, il y a aussi d'autres points à prendre en compte, comme sur le plan de l'hébergement, ce n'est pas si simple que cela.

Il y a aussi les locaux qu'ils occupent actuellement dont ils sont propriétaires. À ce titre, je sais qu'ils ont contacté les promoteurs immobiliers, il y a une problématique de démolition entre autres, qui coûte très cher, on parle du désamiantage et ainsi de suite.

Ils sont aujourd'hui dans la réflexion.

Xavier Calvarin m'avait demandé de différer la réponse, mais j'ai quand même souhaité apporter quelques précisions. Il est en relation directe et permanente avec l'INB, mais compte tenu de l'importance de leurs sollicitations, ce n'est pas si simple que cela d'être dans le port de Concarneau. Si je veux parler du port de Concarneau, il faut qu'autour de la table, il y ait les élus locaux que je suis et

que nous sommes, mais aussi la Région et le Département. Parce que quand on parle du port, on parle du foncier, et le foncier ça concerne le Département, et demain la Région. Mais c'est une bonne occasion pour dire et vous solliciter, Mesdames, pour que nous réfléchissions ensemble sur ce sujet pour éviter qu'on dise, vous n'avez rien fait. Vous ne nous avez rien proposé. Il faut qu'en bonne intelligence nous travaillons ensemble, pour essayer de trouver une solution ou tout au moins leur proposer une solution, y compris sur le port de Concarneau parce qu'il n'est pas question qu'ils aillent à Colguen ou ailleurs. Ils demandent à être sur le port de Concarneau. Je leur ai parlé de la criée future, avec la désaffectation d'une partie de la criée, mais il y aurait un problème de hauteur. La criée dispose de 3 ou 4 mètres mais il leur faudrait 7 à 10 mètres. Après, ça peut être aussi un positionnement sur la partie Est du port. Mais ce ne sont que des points d'interrogation.

Derrière, vous avez également pourquoi pas, l'hôtel des gens de mer. Il peut être intelligent d'associer l'hôtel des gens de mer avec le terrain devant.

Tout cela pour vous dire que nous devons y réfléchir ensemble. Je vous lance l'invitation pour qu'on essaye de trouver une solution ensemble pour maintenir l'INB à Concarneau. Ils sont très attachés à Concarneau, je l'ai dit. Leur souhait est de rester à Concarneau. Mais dans le cadre de leur développement, on peut comprendre qu'ils y réfléchissent. Et évidemment que Port La Forêt leur ouvre les bras. C'est sûr, la Forêt-Fouesnant et Fouesnant. Mais en tout état de cause, il préféreraient rester à Concarneau.

Voilà ce que je voulais vous répondre en toute simplicité et comme tu le dis Marc, de manière apaisée.

Oui, Mme Ziegler. Il n'y a pas de débat normalement, mais je vous laisse, juste un commentaire.

Mme Nicole Ziegler :

Vous nous avez lancé une invitation qu'il faut organiser une réunion avec non seulement le Département, la Région, la Chambre de commerce et l'Institut Nautique de Bretagne. Vous nous avez dit à juste titre que Port-La-Forêt leur ouvrirait les bras, j'attends de la ville de Concarneau et des acteurs, que l'on fasse la même chose et qu'on leur fasse des propositions, possibles ou pas, mais au moins qu'on soit acteurs.

M André Fidelin :

Je crois que c'est exactement ce que je viens de dire. Bien, écoutez, après ces belles paroles... Claude c'est fini.

M Claude Drouglazet :

Deux minutes, quand même, juste un commentaire, vous avez dit des choses importantes.

M André Fidelin :

Vas-y, je t'en prie.

M Claude Drouglazet :

Vous avez dit des choses importantes, vous avez parlé notamment du foyer des gens de mer. C'est quelque chose que j'avais suggéré en son temps, mais ce que je remarque quand même, j'ai toujours dit, attention sur le port, c'est de l'eau, ce sont des quais et des terre-pleins. Il faut réserver les terre-pleins à des activités véritablement économiques, pas forcément un restaurant. Quand je vois aujourd'hui un projet de restaurant je dis que ce n'est pas l'emplacement qu'il faut. C'est idéal peut-être pour les investisseurs, mais pour Concarneau, je pense que s'il y a des opportunités pour garder l'INB sur Concarneau, il faut effectivement faire le nécessaire pour que ce soit le cas. On a vécu la même chose il y a trente ans avec les Glénans, je pourrai vous en parler en aparté après.

M André Fidelin :

Il y a un élément dont je voulais vous parler, c'est hors conseil. Je voulais vous rappeler une date. C'est le 13 novembre. Peut-être que comme ça, le 13 novembre ça ne vous dit pas grand-chose. Mais le 13 novembre de l'année dernière, il s'est passé un événement terrible, au Bataclan. Concarneau a été approuvé avec le décès d'Estelle Rouat. À cette occasion, nous avons décidé, le 13 novembre prochain, de nous retrouver avec ceux qui le souhaitent, au CAC, pour célébrer la mémoire d'Estelle, et à cette occasion nous inaugurerons une stèle qui est placée au CAC, et c'est aussi une invitation de la famille qui sera présente évidemment à cette occasion.

Je voulais le dire, ce sera le dimanche 13 novembre à 11 heures au CAC.

Voilà, merci à vous tous.

La séance est levée à 21h00.